

service de l'assainissement

Rapport annuel du délégataire 2024

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

DSP ASSAINISSEMENT



Sommaire

1 | Le contrat 5

1.1	Le contrat	7
1.1.1	Le contrat	7
1.1.2	Les rejets non domestiques	7
1.1.3	L'inventaire	9
1.1.4	Le système d'assainissement	9
1.1.5	Les réseaux	10
1.1.5.1	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale décret 2012-97	10
1.1.5.2	Les réseaux par type	11
1.1.5.3	Les réseaux par matériau et nature	13
1.1.5.4	Les variations sur les canalisations	13
1.1.5.5	Les accessoires de réseau	14
1.1.5.6	Les ouvrages spécifiques sur réseau	14
1.1.5.7	Les branchements	15
1.1.5.8	Les postes de relèvement	15
1.1.5.9	Les points de rejets au milieu naturel	15
1.1.6	Les STEU	16
1.1.7	Les autres installations du périmètre délégué	16

2 | Synthèse de l'année 17

2.1	Les indicateurs	19
2.1.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007	19
2.1.2	Les indicateurs complémentaires si existence CCSPL	20
2.1.3	Indicateurs de performance spécifiques au contrat	21
2.1.4	Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E	23
2.2	Les chiffres clés	24
2.3	Évènements significatifs	25
2.3.1	Réseau	25
2.3.2	Refoulement	26
2.3.3	STEU	26
2.3.4	Autres faits marquants	27
2.4	Les perspectives	29
2.4.1	Assainissement Non Collectif	29
2.4.2	Réseau	29
2.4.3	Postes de relèvement	30
2.4.4	STEU	30

3 | Qualité du service 33

3.1	L'assainissement collectif	35
3.1.1	La pluviométrie	35
3.1.2	RDT / RDICT	36
3.1.3	La conformité du système de collecte	36
3.1.4	Le réseau eaux usées	37
3.1.4.1	Les inspections du réseau	37
3.1.4.2	L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage	38
3.1.4.3	Le curage	39
3.1.4.4	Les désobstructions	41
3.1.4.5	Les enquêtes de conformité	42
3.1.4.6	La dératisation	42
3.1.4.7	Les travaux	43
3.1.4.8	Les postes de relèvement	44
3.2	Le bilan d'exploitation du système de traitement	50
3.2.1	Le fonctionnement hydraulique	50
3.2.2	La STEU des Prés Blonds	51
3.2.2.1	Les volumes	51
3.2.2.2	L'exploitation des ouvrages de traitement	52
3.2.2.3	Les interventions sur la station	54

3.2.3	Les autres STEU	60
3.2.3.1	Les volumes	60
3.2.3.2	L'exploitation des ouvrages de traitement	63
3.2.3.3	Les interventions sur les stations d'épuration	70
3.3	L'assainissement non collectif.....	84
3.3.1	La présentation du service	84
3.3.2	Les installations	86
3.4	Le bilan clientèle.....	90
3.4.1	Le nombre de clients assainissement collectif.....	90
3.4.2	Les volumes assujettis à l'assainissement	93
3.4.3	La typologie des contacts clients	94
3.4.4	Les principaux motifs de dossiers clients	95
3.4.5	L'activité de gestion clients	95
3.4.6	La relation clients.....	96
3.4.7	L'encaissement et le recouvrement.....	96
3.4.8	Le prix du service de l'assainissement	97

4 | Comptes de la délégation 101

4.1	Le CARE.....	103
4.1.1	Le CARE	104
4.1.2	Le détail des produits.....	105
4.2	Les reversements	106
4.2.1	Les reversements à la collectivité	106
4.2.2	Les reversements de T.V.A.....	106
4.2.3	Les reversements à l'Agence de l'Eau	107
4.3	Les investissements contractuels	107
4.3.1	Le renouvellement	108
4.3.2	Les travaux neufs du domaine concédé.....	113
4.3.3	Fonds de travaux.....	113

5 | Votre délégataire 115

	Notre organisation.....	117
	Agence Centre Val de Loire.....	119

6 | Annexes 121

1 | Le contrat

© SUEZ / CDPNEWS / Cyrille Dupont



1.1 Le contrat

1.1.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/08/2017	31/12/2027	Affermage
Avenant n°01	21/07/2021	31/12/2027	Avenant 1 : Intégration au périmètre affermé de nouvelles installations, création de deux fonds de travaux avec dotation spécifique : fond de travaux « étanchéité des Regards » et Fond de Travaux « Travaux d'amélioration » et révisions diverses de toilettage du contrat initial
Avenant n°02	19/12/2021	31/12/2027	Avenant 2 : Révision des modalités de perception des redevances agences de l'eau.

1.1.2 Les rejets non domestiques

Les rejets non domestiques rejetés au réseau sont soumis à une autorisation de déversement délivrée par la Collectivité qui fixe les limites de qualité des rejets industriels. Le premier tableau ci-dessous précise les principaux industriels (ICPE notamment le cas échéant) raccordés au système de collecte du présent contrat qui ont obtenu à ce jour l'autorisation de déversement.

Cette autorisation peut être accompagnée d'une convention, laquelle est un contrat de droit privé signé entre tous les acteurs (entreprise, collectivité(s) propriétaire(s) des réseaux, gestionnaire de la station d'épuration).

Elle est le fruit d'une négociation et permet de préciser et de développer les modalités de mise en œuvre des dispositions de l'autorisation de déversement à laquelle elle est annexée.

Commune	Date de la demande	Etablissement	STEU ou sont traités les effluents	Échéance	Commentaire
AMILLY	Jan-17	Aperam	Steu d'Amilly	-	En cours de signature
AMILLY	Jan-17	Sanofi	Steu d'Amilly	12/31/2028	
AMILLY	Jan-17	Base intermarché	Steu d'Amilly	12/31/2027	
AMILLY	Jan-17	Casino carrefour	Steu d'Amilly	2017	
AMILLY	Dec-24	Innolation	Steu d'Amilly	-	En cours de signature
AMILLY	Jan-25	Barjane / westia	Steu d'Amilly	-	En cours de signature
AMILLY	Sep-22	Mic	Steu d'Amilly	-	À l'étude
AMILLY	Jan-17	Smirtom	Steu de Chalette	-	En cours de signature

1 | Synthèse de l'année

AMILLY	Jan-17	Ets leclerc	Steu de Chalette	31/12/2028	
AMILLY	Nov-23	Cham	Steu de Chalette	-	En cours de signature
CHALETTE	Jan-17	Hutchinson	Steu de Chalette	12/31/2028	
PANNES	Jan-17	Sml	Steu de Chalette	12/31/2028	
PANNES	Mar-22	Bulle de linge	Steu de Chalette	-	En cours de signature
PANNES	Jan-17	Hutchinson polymère	Steu de Chalette	2017	
VILLEMANDEUR	Jan-17	Keolis AMELYS	Steu de Chalette	-	En cours de signature
VILLEMANDEUR	Jan-17	Sofraser	Steu de Chalette	2017	
PANNES		Ict		12/31/2031	



Les conventions avec le Smirtom, le CHAM et Bulle de linge sont en attente de signature chez les industriels.

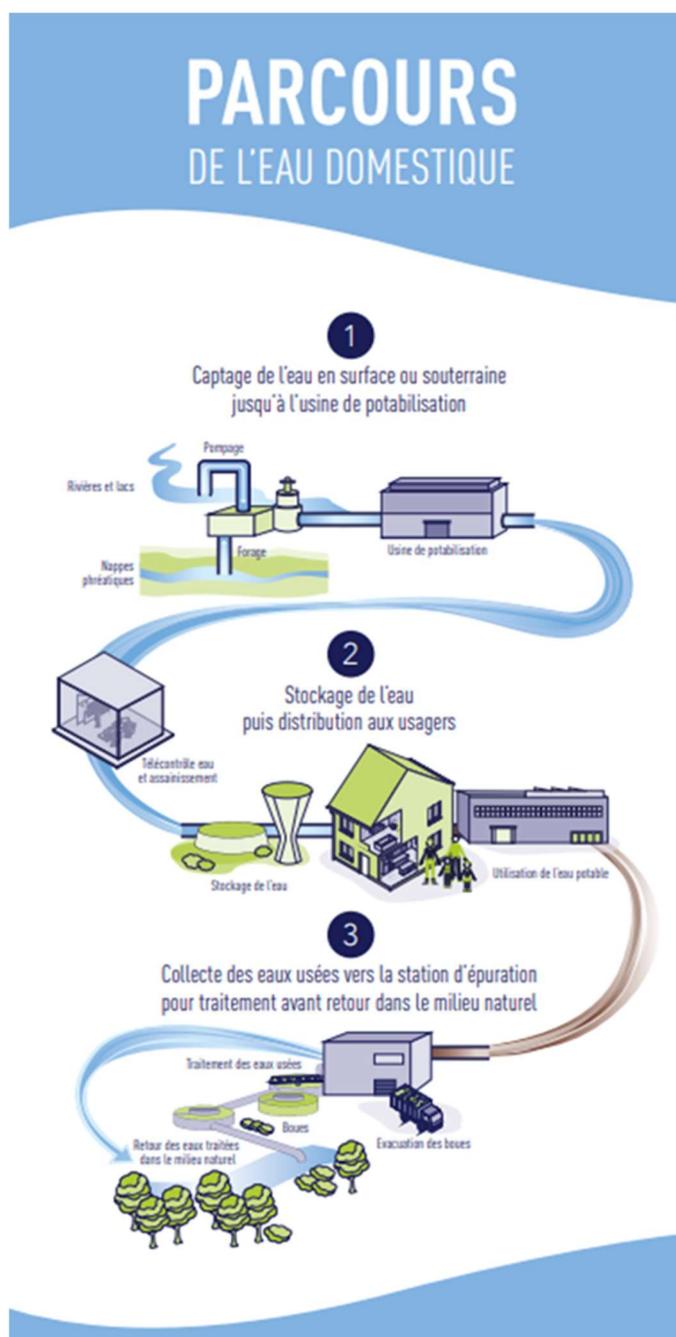
1.1.3 L'inventaire

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de desserte, et notamment les canalisations et accessoires de réseau acheminant l'eau potable jusqu'aux points de raccordement des branchements ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage ou de nettoyage).

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

1.1.4 Le système d'assainissement



1.1.5 Les réseaux

1.1.5.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale décret 2012-97

Le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 définit un l'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.

Cet indice peut prendre une valeur de 0 à 120 points attribués selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Le détail de la notation de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale du contrat est donné ci-après.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2024
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	4
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	91,9
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	13
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	88,8
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	27
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	14
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (%)	94
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Partie	Descriptif	2024
connaissance et de gestion des réseaux		
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	74
TOTAL (indicateur P202.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	116



Pour information, l'indicateur P202.2B est en moyenne de 65 points au 1 janvier 2023 pour la France. <https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P202.2B>

1.1.5.2 Les réseaux par type

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par type (séparatif ou unitaire) exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)

Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	344 466	345 986	0,4%
Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	2 671	2 199	- 17,7%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	57 371	57 134	- 0,4%
Linéaire de réseau unitaire en refoulement (ml)	3	3	0,0%
Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	2 535	2 535	0,0%
Linéaire total (ml)	407 046	407 856	0,2%

Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)

Commune	Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
AMILLY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	94 881	95 019	0,1%
CEPOY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	16 188	16 188	0,0%
CHÂLETTE-SUR-LOING	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	60 135	60 423	0,5%
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	3 868	3 868	0,0%
CONFLANS-SUR-LOING	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	2 868	2 868	0,0%

Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)				
Commune	Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
CORQUILLEROY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	21 805	21 945	0,6%
FONTENAY-SUR-LOING	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	7	7	0,0%
MONTARGIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	41 158	41 136	- 0,1%
MORMANT-SUR-VERNISSON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	82	82	0,0%
PANNES	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	29 597	30 090	1,7%
PAUCOURT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	9 699	9 699	0,0%
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	2 762	3 216	16,4%
SOLTERRE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	4 934	4 934	0,0%
VILLEMANDEUR	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	49 114	49 133	0,0%
VIMORY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	7 368	7 377	0,1%
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	690	690	0,0%
CORQUILLEROY	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	245	245	0,0%
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	1 736	1 264	- 27,2%
AMILLY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	15 291	15 279	- 0,1%
CEPOY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	4 199	4 199	0,0%
CHÂLETTE-SUR-LOING	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	6 895	6 896	0,0%
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	1 046	1 046	0,0%
CONFLANS-SUR-LOING	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	1 036	1 036	0,0%
CORQUILLEROY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	2 860	2 863	0,1%
MONTARGIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	2 609	2 607	- 0,1%
MORMANT-SUR-VERNISSON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	2 474	2 474	0,0%
PANNES	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	8 759	8 824	0,7%
PAUCOURT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	2 792	2 792	0,0%
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	473	512	8,3%
SOLTERRE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	14	14	0,0%
VILLEMANDEUR	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	7 768	7 767	0,0%
VIMORY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	1 155	826	- 28,5%
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	Linéaire de réseau unitaire en refoulement (ml)	3	3	0,0%
AMILLY	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	225	225	0,0%
CEPOY	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	57	57	0,0%
CHÂLETTE-SUR-LOING	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	215	215	0,0%
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	693	693	0,0%

Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)				
Commune	Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	22	22	0,0%
SOLTERRE	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	162	162	0,0%
VIMORY	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	1 162	1 162	0,0%
Linéaire total (ml)		407 046	407 856	0,2%

1.1.5.3 Les réseaux par matériau et nature

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)								
Réseau	Écoulement	Acier	Amiante ciment	Béton	Fonte - Grès	PVC, PE, PP	Inconnu	Total
Autres	Gravitaire	-	5	20	225	675	665	1 591
Autres	Refoulement	-	-	-	212	719	14	944
Eaux usées	Gravitaire	19	207 475	14 234	13 266	83 155	27 836	345 986
Eaux usées	Refoulement	312	8 360	88	178	43 920	4 276	57 134
Unitaire	Gravitaire	-	200	250	-	1 094	654	2 199
Unitaire	Refoulement	-	-	-	-	-	3	3
Total		331	216 041	14 593	13 880	129 562	33 448	407 856

1.1.5.4 Les variations sur les canalisations

Les variations de certains linéaires réseaux sont dues aux extensions des collecteurs assainissement et la mise à jour du SIG suite à la réception de plans de récolements.

Certains collecteurs assainissement sont ou seront identifiés en collecteur privé en fonction des mises à jour en accord avec l'AME.

Extensions EU en 2024 :

- Rue des caves à Corquilleroy 50 ml,
- Avenue Schweitzer à Amilly 100 ml,
- La grande prairie à Châlette 190 ml.

1.1.5.5 Les accessoires de réseau

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Avaloirs	30	24	- 20,0%
Ouvrages de prétraitement réseau	3	3	0,0%
Regards réseau	12 508	12 591	0,7%
Vannes	32	32	0,0%

Les avaloirs sont recensés sur des collecteurs unitaires (Chevillon sur Huillard le Migneret, Corquilleroy CM108, Saint Maurice sur Fessard)



41 branchements neufs ont été réalisés en 2024 (travaux pilotés par l'AME).

Les 78 regards supplémentaires sont dus aux extensions du collecteur et à la rétrocession de réseaux privés.

1.1.5.6 Les ouvrages spécifiques sur réseau

- **LES OUVRAGES DE PRETRAITEMENT PRESENTS SUR LE RESEAU SONT :**

- Dégrilleur automatique de la Pontonnerie-Villemandeur,
- Déshuileur / dégraisseur en amont du PR CM 108 – Corquilleroy,
- Dégrilleur automatique de la STEU des prés blonds – Chalette sur Loing.

- **LE TRAITEMENT SUR LE RESEAU**

Pour assurer et maintenir une bonne qualité de traitement sur l'ensemble du réseau de collecte, les installations de traitement sur le réseau disponible au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Deux postes de relèvement sont équipés d'une injection de chlorure ferrique :

- PR Conflans Bourg
- PR Ancienne STEU de Pannes

Des ouvrages sont pourvus d'injection d'air :

- PR la Tuilerie à Amilly
- PR ZAC du Chesnoy à Amilly
- PR Parc Chaumont à Pannes
- PR Bois de Fourche à Pannes

Quatre postes de relèvement sont équipés de désodorisation :

- PR Berthelot à Montargis
- PR St Firmin à Amilly
- PR Ferdinand Buisson à Châlette sur Loing
- PR la Pâtis à Montargis

1.1.5.7 Les branchements

Inventaire des branchements			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Branchements publics eaux usées	23 094	23 429	1,5%

1.1.5.8 Les postes de relèvement

Inventaire des postes de relèvement	
	2024
Nombre de postes de relèvement	160

La liste des postes de relèvements avec leurs caractéristiques est disponible en annexe 5.

1.1.5.9 Les points de rejets au milieu naturel

Commune d'implantation	Nature du réseau de collecte	Nom du point	DO ou TP	Ouvrages	Charge (kgDBO5/jour)
Amilly	Réseau séparatif	TP sur le réseau EU rue de la vallée	TP	Réseau	Nouveau point A2
Amilly	Réseau séparatif	TP Maupas	TP	PR	Inférieure à 120kg DBO5/jour
Chalette-sur-Loing	Réseau séparatif	By-pass entrée STEU	DO	STEU	Supérieur à 120kg DBO5/jour
Chalette-sur-Loing	Réseau séparatif	TP Waldeck Rousseau	TP	Réseau	Inférieure à 120kg DBO5/jour
Montargis	Réseau séparatif	TP Le Patis	TP	PR	Supérieur à 120kg DBO5/jour
Montargis	Réseau séparatif	TP Berthelot	TP	PR	650kg DBO5/jour
Montargis	Réseau séparatif	PN 36	TP	PR	Supérieur à 120kg DBO5/jour
Montargis	Réseau séparatif	TP 43 Marcelin Berthelot	TP	Réseau	Inférieure à 120kg DBO5/jour
St Maurice sur Fessard	Réseau unitaire	25 rue de la mairie	DO	Réseau	Inférieure à 120kg DBO5/jour
St Maurice sur Fessard	Réseau unitaire	10 rue des pommiers	DO	Réseau	Inférieure à 120kg DBO5/jour
St Maurice sur Fessard	Réseau unitaire	Entrée STEU	TP	STEU	Inférieure à 120kg DBO5/jour
St Maurice sur Fessard	Réseau unitaire	TP PR entrée STEU	TP	STEU	Inférieure à 120kg DBO5/jour
Vimory	Réseau séparatif	TP bourg	TP	PR	Inférieure à 120kg DBO5/jour-TP obturé

Vimory	Réseau séparatif	TP entrée STEU	TP	STEU	Inférieure à 120kg DBO5/jour
Chevillon sur Huillard	Réseau séparatif	TP PR le canal	TP	PR	Inférieure à 120kg DBO5/jour
Chevillon sur Huillard	Réseau unitaire	DO entrée STEU	DO	STEU	Inférieure à 120kg DBO5/jour

1.1.6 Les STEU

Les Stations de traitement des Eaux Usées (STEU) disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues			
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de traitement (Eq. hab)
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS à Chalette sur Loing	2004	85 000
AMILLY	STEU DE L'UNION (Amilly)	1985	17 000
VIMORY	STEU DE VIMORY ""BOURG""	1992	1 200
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	STEU DE CHEVILLON SUR HUILLARD	1992	450
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	STEU SAINT MAURICE SUR FESSARD	1993	450
SOLTERRE	LAGUNE SOLTERRE	1994	400
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	STEU LE MIGNERET (Chevillon sur Huillard)	1992	300
VIMORY	STEU DE VIMORY ""LES GRANDES VEUVES""	2001	50

La présentation de chaque STEU est en annexe 6.

1.1.7 Les autres installations du périmètre délégué

Autres installations du périmètre délégué			
Commune	Site	Année de mise en service	Fonction
PANNES	CM 108	2014	Plateforme de stockage de boues (évacuées depuis la STEU de Châlette et la STEU d'Amilly), avant épandage

2 | Synthèse de l'année



2.1 Les indicateurs

2.1.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2023	2024	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	64 569	-	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	24 551	24 634	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (1)	2,67	2,2	km	A
Caractéristique technique	VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	401,84	403,12	km	A
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	2 024	1 685,21	TMS	A
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	2,06165	1,90018	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	117	116	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (2)	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	69,7	20,2	%	A
Actions de solidarité et de coopération	P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0,0001	0,0005	€/m ³	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	16	14	Nombre	A

2.1.2 Les indicateurs complémentaires si existence CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL					
Thème	Indicateur	2023	2024	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,12	0,12	Nombre / 1000 habitants desservis	A
Indicateur de performance	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	23	25	Nombre / 100 km	A
Indicateur de performance	P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (1)	1,36	1,06	%	A
Indicateur de performance	P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100	100	%	A
Indicateur de performance	P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1)	90	100	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P258.1 - Taux de réclamations	7,78	5,60	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,26	3,5	%	A

2.1.3 Indicateurs de performance spécifiques au contrat

Indicateurs de performance spécifiques au contrat :

Indicateur	Intitulé	Précision sur l'indicateur	Objectif Contractuel	Indicateurs du 01/01/2024 au 31/12/2024	Commentaire
IP2	Réclamations (par thème de référence)	Nombre de réclamations reçues depuis le début d'année		133	/
IP3	Taux de conformité des paramètres d'autosurveillance réglementaire	Nombre de bilan d'autosurveillance en conditions normales de fonctionnement / nombre total de bilan d'autosurveillance	128 /an	128/128 bilans réalisés	/
	(Chalette , Amilly)			100% conformes	
IP4	Performance énergétique de la Station des près blonds Chalette	3,50 kWh/ kg DBO5 éliminée à partir de 2021	3,50 kWh / kg DBO5	3.79 kWh/kg DBO5	Performance énergétique non conforme à l'objectif suite à l'arrêt des apports extérieurs (PCB) et une forte pluviométrie
IP4	Performance énergétique de la Station de l'Union	3,65 kWh / kg DBO5 éliminée à partir 2018	4,5 kWh / kg DBO éliminée	4.25 kWh/kg DBO5	Performance énergétique conforme à l'objectif
IP5	Performance énergétique sur la collecte des eaux usées	kwh/m3 en entrée STEU des près blonds Chalette et l'Union Amilly	0,135 kWh/ m3	Chalette :	Tendance à la baisse des indicateurs des deux bassins de collecte
				0.129 kWh/m3	
				Amilly:	
0.133 kWh/m3					
IP6	Pourcentage du volume rejeté sans traitement (Union et Près Blonds)	Volume comptabilisé rejetés sans traitement en m3 / volume entrée stations en m3	/	4168 m ³	4168m3 enregistré au by pass et 3226 m3 estimé au niveau du débordement en amont de la steu (collecteur EU)

2 | Présentation du service

Indicateur	Intitulé	Précision sur l'indicateur	Objectif Contractuel	Indicateurs du 01/01/2024 au 31/12/2024	Commentaire
IP7	Siccité des boues	/	/	STEU Chalette : 28.6 %	Les valeurs de siccité sont correctes (comprises en 28 et 32 %)
		/	/	STEU Amilly : 30.0 %	
IP8	Taux de débouchage curatif sur collecteur EU	Débouchages curatifs sur réseau Asst /km de réseau	12/mois	11.08	133 débouchages sur l'année 2024
IP9	L'appréciation de l'état des regards suite à l'obligation de l'article 10 = (12043 regards EU)	% des regards classés selon les critères (très bon état, bon état, état moyen, mauvais état, travaux)	12 043 à inspecter	2409	Nombres réalisés depuis 2017 : 9992 visités
IP10	Indice de connaissance de gestion patrimoniale		113 points à partir de 2020	116	Baisse d'un point suite aux intégrations des collecteurs privés
IP11	Nombre d'installation ayant été contrôlées depuis plus de 8 ans / nombre total ANC (1943 - entrée de contrat)	/	/	87	87 contrôles périodiques sur 146 contrôles au total effectués Autres contrôles : <ul style="list-style-type: none"> - 15 contrôles de conception des installations neuves ou réhabilitées - 8 contrôles de réalisation des installations neuves ou réhabilitées - 34 contrôles lors d'une cession immobilière - 2 contrôles de contre visite

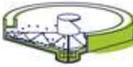
*Détail IP9 – Bilan de l'état des regards inspectés

2.1.4 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs de la FP2E				
Thème	Indicateur	2024	Unité	Degré de fiabilité
Certification	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Non	Oui / Non	A
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

2.2 Les chiffres clés

	<p>407,9 km de réseau total d'assainissement</p>	
<p>8 stations de traitement des eaux usées</p>		
	<p>160 postes de refoulement</p>	
<p>805 mm de pluie</p>		
	<p>56 845,45 ml de réseau curé</p>	
<p>4 169 616 m³ (m³) d'eau traitée</p>		
	<p>1 685,21 TMS de boues évacuées</p>	
<p>24 634 clients assainissement collectif</p>		
	<p>2 883 694 m³ d'eau assujettis</p>	
<p>1,90018 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m³</p>		

2.3 Évènements significatifs

2.3.1 Réseau

Date	Description du fait marquant	Actions/préconisations
30/01/2024	Collecteur obstrué au niveau du lycée Durzy et débordant sur chaussée	Déplacement en urgence des Ets SGA MEYER, problème d'accès et présence de racines et de graisses. Programmation le 31 /1 pour un passage caméra. A Reprogrammer une inspection totale du collecteur traversant le campus
08/04/2024	Débordements des réseaux à plusieurs endroits de l'AME dus à de fortes pluies	Travail en collaboration avec AME sur les ECM
22/06/2024	Casse du collecteur des eaux usées rue Waldeck Rousseau à CHALETTE en astreinte	Réparation par l'AME et programmation du curage et ITV du collecteur EU entre le point de refoulement du PR George Sand et le PR Ferdinand Buisson
05/08/2024	Mise en charge du collecteur EU et du PR le PARC à cause d'une casse du collecteur EU passant dans le lit de la rivière le "SOLIN " par une entreprise avec un BRH (5 trous dans la canalisation).	Réparation par l'AME avec Téri idéal et continuité de service du collecteur EU avec MEYER
21/12/2024	Intervention en astreinte le 21/12/24 pour le débouchage d'un branchement EU. Constat branchement cassé par l'entreprise SOGEA lors de la pose d'un nouveau collecteur AEP	Pompage de la boîte EU pleine en attendant la réparation du branchement par l'AME le 24/12/24
2024	Pollution de la STEU aux PCB	Suite à la pollution aux PCB en septembre 2023, mise en place de campagnes d'identification de la source et mise en place d'actions permettant de le retour à la normal. Fin de la pollution en novembre 2024.

2.3.2 Refoulement

Date	Description du fait marquant	Actions/préconisations
14/06/2024	Conduite de refoulement bouchée PR aire des gens du voyage à VILLEMANDEUR	Débouchage de la conduite de refoulement dans la chambre à vannes et modification du raccordement des tuyaux
19/11/2024	Arrachage des câbles de commande des pompes du PR LE RASOIR à AMILLY par la société SOGEA lors des travaux de pose d'une conduite AEP (lors du terrassement)	-

2.3.3 STEU

Date	Description du fait marquant	Actions/préconisations
07/08/2024	STEU de CHEVILLON / HUILLARD Pont racleur trouvé bloqué (Roue d'entraînement en dehors de la bande de roulement)	À la suite de multiples réparations (roue suiveuse, motoréducteur, lame siphonide), le pont racleur a été remis en service et le clarificateur remis en eau le 06/02/2025
19/01/2024	STEU de ST MAURICE / FESSARD Constat d'une pollution en entrée de station d'épuration Eaux brutes : aucune odeur ni aucun aspect huileux	Aucun impact sur la qualité du rejet de la STEU
31/01/2024	STEU de ST MAURICE / FESSARD Sécurisation des prétraitements Risque de chute dans l'ouvrage car les plaques métalliques corrodées pliaient sous le poids d'une personne	Installation de nouveaux caillebotis ajourés pour l'évacuation des gaz corrosifs
18/05/24	STEU PRES BLONDS Déversement dans le milieu naturel	Débordement en amont de la STEU suite à microcoupures électriques et à un dysfonctionnement de remise en service
12/08/2024	STEU de ST MAURICE / FESSARD Effondrement de la zone amont du dessableur-dégraisseur le 10/08/2024	Nouveau caisson installé le 16/10/2024
08/11/2024	STEU de ST MAURICE / FESSARD Constat d'une pollution en entrée de station d'épuration Eaux brutes de couleur rose : aucune odeur ni aucun aspect huileux	Aucun impact sur la qualité du rejet de la STEU
24/06/2024	LAGUNE de SOLTERRE Renouvellement de l'armoire de commande de la télésurveillance et de la sonde de niveau	Pour le relevage des effluents à traiter

2.3.4 Autres faits marquants

Réforme des redevances des agences de l'eau

La loi de finance 2024 a modifié structurellement les redevances des agences de l'eau à partir du XIIème programme 2025-2030 avec notamment la mise en œuvre de redevances liées à la performance des services d'eau et d'assainissement. Ces nouvelles redevances sont dues par les collectivités qui peuvent les répercuter aux usagers par des contrevaleurs.

Les modifications entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2025 concernent toutes les factures émises à compter de cette date.

L'année 2025 reste une année de transition avec des redevances de performance calculées forfaitairement au regard de coefficients de performance maximums. Dès 2026, les critères de performance 2024 impacteront à nouveau la facture des usagers.

Infrastructures Numériques : disparition programmée des technologies 2G, 3G et cuivre

Les opérateurs de communication ont, avec l'accord de l'ARCEP décidé de supprimer les technologies de communications 2G, 3G et cuivre entre 2025 et 2030 au profit de la généralisation de technologies plus récentes (4G et 5G dans le domaine mobile et fibre dans le domaine filaire).

Les métiers de l'eau et l'assainissement utilisent de nombreux objets connectés, tant pour la mesure des informations sur les réseaux et les usines, que pour le pilotage à distance des installations.

Or, les capteurs et automates reposent majoritairement sur les technologies qui seront supprimées par les opérateurs. Ces technologies étant les seules jusqu'à aujourd'hui à assurer la couverture nécessaire. C'est le cas en particulier des capteurs sur le patrimoine enterré et de ceux positionnés sur les sites isolés.

Dès lors, il convient, pour assurer la continuité des services d'eau et d'assainissement, de procéder à un renouvellement partiel des équipements du patrimoine des collectivités.

Par conséquent, une modification des plans contractuels de renouvellement des équipements est nécessaire.

Ces modifications tiendront compte à la fois :

- de l'urgence de renouvellement, notamment pour les technologies 2G s'arrêtant en 2025,
- de l'intégration du module communicant au sein de l'équipement et la possibilité de dissocier le capteur du modem,
- du choix de la collectivité de passer à des technologies plus récentes pour favoriser le développement de la cybersécurité,
- de l'existence du renouvellement de ces équipement au sein des plans de renouvellement actuels.

Après arbitrage, il conviendra de trouver les solutions permettant de financer ces renouvellements contraints par cette évolution exogène.

Cybersécurité NIS 2

La connectivité des installations industrielles permet leur pilotage optimisé et une meilleure performance. Cette connectivité croissante s'accompagne d'un accroissement des risques liés à la cybersécurité et au piratage informatique.

Face à ces risques, la commission européenne a décidé de renforcer massivement la cybersécurité dans un grand nombre de secteurs d'activité en Europe, dont l'eau potable et l'assainissement. Les états membres avaient jusqu'au 17 octobre 2024 pour transposer la directive européenne NIS 2 (2ème version de la directive Network & Information Security) dans leur droit respectif. Les échéances parlementaires et gouvernementales ont retardé ce projet de loi qui devrait se concrétiser en 2025.

La déclinaison en droit français de cette directive va a priori venir en complément de la loi de programmation militaire et en substitution de loi NIS, qui ne concernent qu'un nombre restreint de grands systèmes critiques. La plupart des services seront concernés par cette nouvelle réglementation afin de protéger le patrimoine industriel ainsi que les opérations et les services associés.

La mise en conformité consécutive à cette nouvelle réglementation impliquera des investissements et coûts d'exploitations complémentaires à ceux déjà engagés par Suez Eau France pour garantir un 1^{er} niveau de cybersécurité.

Évolutions du marché de l'électricité fin 2025

Fin décembre 2025, le marché de l'électricité va être fortement impacté par plusieurs mesures :

- La disparition du tarif d'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (ARENH) : Ce tarif réglementé, qui représente environ 50% des consommations électriques des métiers de l'eau et de l'assainissement est très compétitif à 42 €/MWh dans un marché qui a évolué entre 80 et 250 €/MWh entre 2022 et 2024.
- La modification de la fiscalité avec de nouvelles règles d'accès au tarif réduit de l'accise sur l'électricité (anciennement CSPE ou TICFE)

Dans ce contexte et afin que ces changements législatifs n'entraînent pas de modifications de l'équilibre économique des contrats d'eau et d'assainissement, il conviendra de s'assurer que les évolutions du coût du service d'électricité sont reflétées fidèlement dans l'évolution des formules d'indexation des tarifs.

Réforme anti-endommagement

La réglementation relative aux interventions à proximité des réseaux de transport et distribution, aussi appelée réglementation anti-endommagement ou construire sans détruire, a pour objectif principal de prévenir les dommages aux réseaux et les conséquences que ces dommages peuvent entraîner sur la sécurité des personnes exécutant les travaux, la sécurité des riverains des réseaux, la protection de l'environnement, et la continuité des services apportés par ces réseaux.

Cette réglementation, dans son ensemble, impose aux exploitants de réseaux une amélioration progressive de la cartographie des réseaux, des réponses plus précises aux déclarations DT/DICT faites par les responsables de projets et les exécutants des travaux, ainsi qu'une anticipation des situations de crise afin que la mise en sécurité en cas de dommage soit aussi rapide que possible.

Le 1er janvier 2026 marquera la prochaine échéance de cette réglementation : à partir de cette date, les réponses aux DT/DICT des réseaux non sensibles en zone urbaine, devront être en classe A de précision (avec un fuseau d'incertitude de 40 cm) pour l'ensemble des réseaux.

Plusieurs possibilités permettent de répondre à cette obligation.

- Répondre à partir d'une cartographie en classe A des réseaux
- Mettre en œuvre des solutions ponctuelles au moment de la réception de la demande de DT/DICT sous un délai de 15 jours, avec géoréférencement au fil de l'eau de la zone concernée, ou uniquement via un marquage-piquetage

En outre à compter de cette date, les réponses à ces DT/DICT/ATU devront utiliser les PCRS (Plan de Corps de Rues Simplifié) comme fond de plan.

Ces nouvelles obligations modifient le cadre contractuel des interventions et auront un impact significatif sur l'équilibre économique des contrats.

Le cas échéant, en fonction des modalités de cartographie en classe A déjà réalisées ou envisagées par chaque collectivité, il conviendra d'étudier les évolutions contractuelles nécessaires à la mise en place de solutions spécifiques ainsi que leur financement.

Travaux de voirie - Amiante

Le renforcement de la réglementation amiante dans les travaux de voirie imposera à compter du 1er juillet 2026 aux maîtres d'ouvrages, donneurs d'ordres ou propriétaires d'immeubles de faire réaliser une recherche d'amiante dans la voirie avant la réalisation de tous travaux (Repérage Avant Travaux) et de fournir une information sur la présence d'amiante à ceux qui réalisent l'opération afin qu'ils adoptent les mesures de protection nécessaires.

A défaut de cette information, la réglementation indique que les travaux devront être réalisés comme si la présence de l'amiante était avérée.

Il convient donc de modifier les conditions opérationnelles, financières et de planification des interventions de travaux.

Dans ce contexte, afin d'accompagner ses clients dans le temps par la connaissance patrimoniale de la présence d'amiante, Suez proposera d'utiliser un dispositif de capitalisation et cartographie des résultats collectés à l'occasion de la recherche d'amiante avant Travaux. Ceci permettra de disposer de cette information de manière pérenne, et d'apporter une sécurité plus importante tout en conduisant à une baisse progressive des coûts des travaux concernés.

2.4 Les perspectives

2.4.1 Assainissement Non Collectif

- Poursuite de la réalisation des contrôles de bon fonctionnement ANC en 2024 :
 - Poursuite des campagnes de contrôles périodiques.
- Réflexion à mener sur la méthodologie à adopter afin d'optimiser la réalisation des contrôles périodiques de bon fonctionnement sur le territoire de l'Agglomération Montargoise.
 - Solliciter l'aide de l'Agglomération et des communes
 - Réaliser des réunions d'informations auprès des usagers.

2.4.2 Réseau

- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions suite au schéma directeur assainissement IRH pour analyser les points critiques remontés par la modélisation du réseau d'assainissement.
- Mettre en œuvre les orientations de l'étude relative aux postes de relèvement afin d'éviter les débordements rue Roger Salengro (Chalette sur Loing). Vérifications du fonctionnement du système par temps de forte pluie avec la « modélisation » (ainsi que la rue de Villemendeur et la plaine St Just)
- Recherche des ECP dans les collecteurs EU, principalement dans le secteur gravitaire en amont de la STEU de Chalette avec le système Sewerball
- Réhabilitation de certains collecteurs :
 - Secteur VILLEMANDEUR (Pontonnerie, les castors, les déportés)
 - Autres rues voir liste dans le plan d'action du Diagnostic Permanent en fonction des priorités.
 - En amont des Postes suivants :
 - George Sand à Cepoy
- Définir avec l'AME un mode opératoire pour géo-référencer les conduites de refoulement afin de respecter le contexte réglementaire (guichet unique) (étude en cours par l'AME).
- Réaliser des prélèvements au niveau des déversoirs (Saint Maurice sur Fessard) et trop plein des postes de refoulement pour analyser la charge de l'effluent (arrêté du 21 juillet 2015).
- Installer des sondes de mesures de niveau sur le réseau au niveau des nouvelles zones critiques pour anticiper des obstructions.
- Prévoir la mise en place de bornes vertes à différents points stratégiques de l'AME pour le curage.
- Prévoir la condamnation des points d'eau dans la bache des postes de refoulement et dans les chambres à vannes.
- Poursuivre la mise à jour du SIG (réseaux public et privé).
- Mener les missions du plan d'actions qui a été défini dans le diagnostic permanent.

2.4.3 Postes de relèvement

- Mise en sécurité des 3 gros PR (BERTHELOT, PATIS et ST GOBAIN) pour les interventions de curage avec la création de nouvelles ouvertures....
- Aménagement / modification, exemple ci-dessous hors barres anti-chutes :
 - PR Terre du Buisson : mise en sécurité (poste surélevé),
 - PR le Canal Chevillon sur Huillard : armoire déportée dans la station et poste le long du canal à environ 200 m (à étudier : un report des commandes au niveau du poste afin d'assurer la sécurité des opérateurs).
 - Etude sur la pose de vannes d'isolement (dans PR ou regard) sur certains postes stratégiques non équipés. Exemple : PR ST FIRMIN, PR LE BOURG DE VIMORY...
 - PR MAUPAS création d'une chambre à vannes à côté du génie civil du poste pour déplacer les clapets et vannes qui sont actuellement dans l'ouvrage (non accessible en cas de mise en charge.... Profiter de l'opération pour réhabiliter le poste.
 - PR LE TOURNEAU, PR LE PARC, PR CASTORS, PR ST GOBAIN étude à prévoir sur ces 4 PR et réseau en vue du rattachement du lotissement du Migneret (suppression de la STEU) , des extensions du collecteur EU sur CHEVILLON et de l'implantation d'une entreprise dans la zone du Tourneau.
 - Prévoir la mise en place d'un traitement de l'air (désodorisation) du PR Ste Catherine si le problème de mauvaises odeurs persiste malgré la pose d'une chute accompagnée.
 - Sortir les armoires électriques qui se trouvent encore dans les cales sèches, PR VIBOS, PR LE CHAILLETOY, PR GUE AUX BICHES, PR GEORGE SAND.

2.4.4 STEU

- STEU d'Amilly :
 - Réfection du canal de comptage supervisée par l'AME (reprise des résines).
- STEU de Vimory :
 - Mise en place d'une couverture de type « bâche » sur le silo à boues de (Chiffrage à étudier par Suez).
 - Réhabilitation du stockage de chlorure ferrique (Chiffrage à étudier par Suez) et démolition de l'ancien ouvrage pour accéder à l'aire de dépotage afin de garantir la sécurisation des agents intervenants.
- STEU de Saint Maurice sur Fessard :
 - Une nouvelle station d'épuration à l'étude permettra de pallier les dysfonctionnements du pont racleur (bande de roulement très abimée) détériorant la qualité du rejet.
 - Les bilans d'autosurveillance supplémentaires réalisés en septembre 2023 ont pour objectif d'aider au dimensionnement d'une nouvelle unité de traitement afin d'assurer les futurs rendements épuratoires tout en respectant le milieu récepteur.

- STEU le Migneret Chevillon sur Huillard :
 - Réflexion sur le devenir de la station d'épuration le Migneret à Chevillon sur Huillard, dans le cadre du schéma directeur assainissement : cette unité de traitement serait remplacée par un poste de refoulement.
 - En accord avec l'AME, suppression de l'accès à la turbine d'aération pour mise en sécurité des intervenants.
- STEU Chalette/Loing :
 - L'eau industrielle doit rester dans des circuits "fermés" (rinçage centrifugeuse, atelier « produits de curage »...). Actuellement l'eau industrielle est utilisée pour le nettoyage des sols, notamment le jet d'eau servant aux camions hydrocureurs pour le rinçage des fonds de cuves. À étudier un système de chloration ou récupération du circuit eau potable.
 - En 2025, est prévue, sous pilotage et financement de l'AME, la réhabilitation du canal de comptage en sortie de station
 - Dans un souci de sobriété énergétique, une étude de gestion de l'aération par Intelligence Artificielle commencée en 2024 se poursuivra en 2025.

Dans le cadre du contrat, SUEZ Eau France réalisera :

- Le renouvellement des pompes de relevage n°3 et n°4 et optimisation énergétique du pompage.
-
- CM108 :
 - Projet d'agrandissement du stockage au CM108, avec deux cases supplémentaires

3 | Qualité du service



3.1 L'assainissement collectif

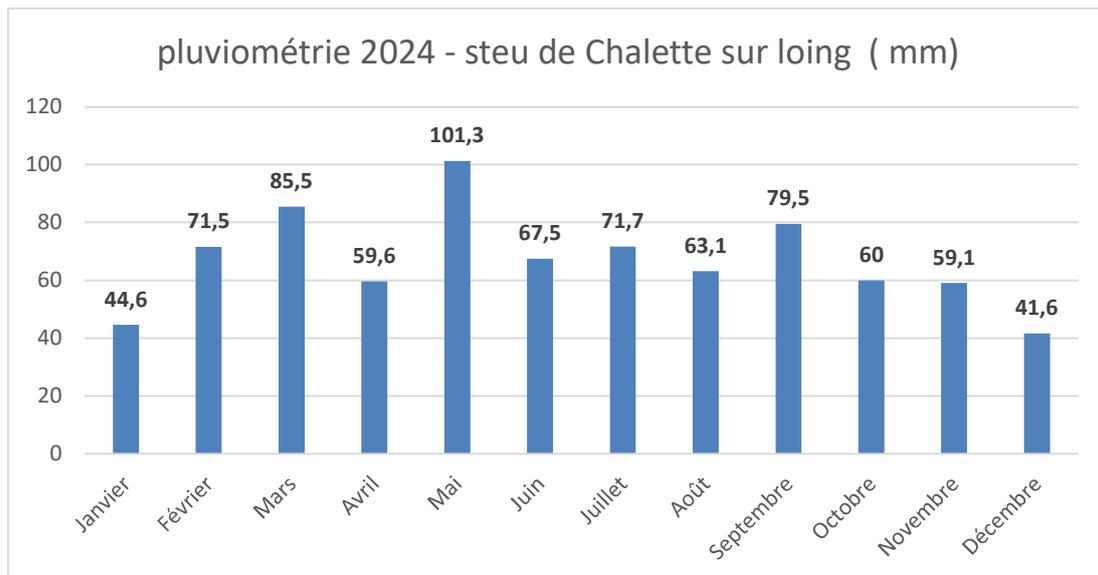
3.1.1 La pluviométrie

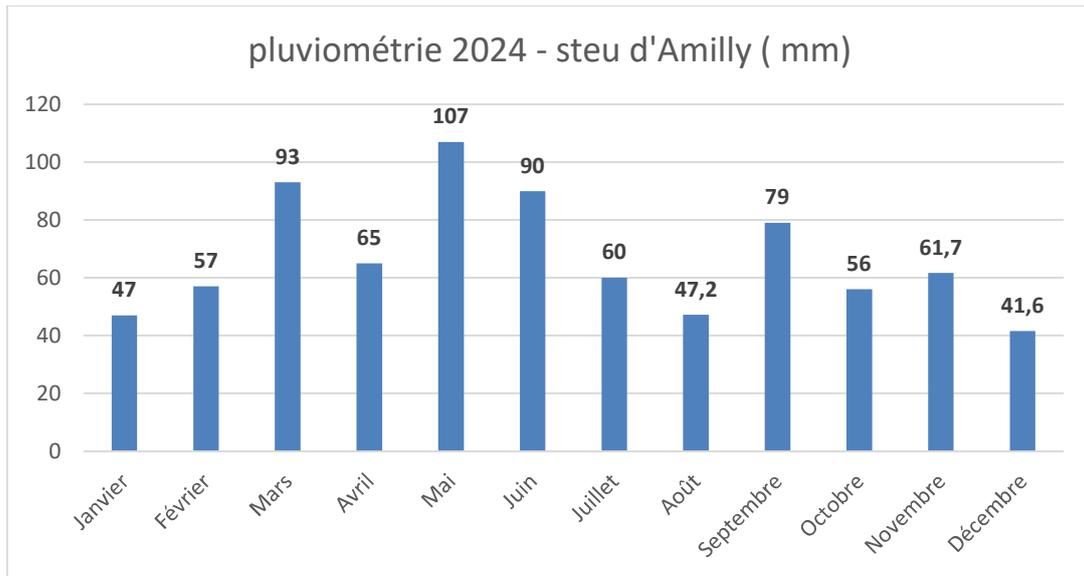
Les tableaux suivants détaillent l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations annuelles et mensuelles. La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés et peut expliquer certains faits d'exploitation tels que les déversements.

- **LA PLUVIOMETRIE ANNUELLE**

Pluviométrie annuelle (mm)			
Site	2023	2024	N/N-1 (%)
STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	700	805	15,0%

- **LA PLUVIOMETRIE MENSUELLE**





3.1.2 RDT / RDICT

Nous répondons dans les temps réglementaires aux demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux via l'outil PROTYS qui se charge d'envoyer par mail, fax ou courrier, le récépissé et les plans conformes. Chaque envoi est tracé. Les récépissés des demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux sont archivés, consultables et dématérialisés.

Nombre de réponses aux DT et aux DICT		
Type de réponses	Nombre au 31/12/2023	Nombre au 31/12/2024
RDICT	330	387
RDT	350	348
RDT-RDICT conjointe	767	726
Total	1 447	1 461

3.1.3 La conformité du système de collecte

La conformité des réseaux de collecte de type unitaire est évaluée en fonction du respect de l'un des trois critères suivants :

- Soit le nombre de jours de déversement doit être inférieur à 20 par an,
- Soit la pollution déversée doit être inférieure à 5% de la pollution produite durant l'année,
- Soit le volume déversé doit être inférieur à 5% du volume d'eau usée produit durant l'année.

En concertation avec le maître d'ouvrage, le préfet fixe par arrêté l'option retenue qui n'a pas vocation à être modifiée.

- **L'AUTOSURVEILLANCE RESEAU**

L'autosurveillance des réseaux d'assainissement concerne principalement les réseaux unitaires et mixtes de plus de 2 000 Eq/H. Elle consiste :

- À instrumenter les principaux déversoirs d'orage de mesures des débits et estimer les charges rejetées mensuellement pour les DO en aval des bassins versants supérieurs à 10 000 Eq/H.

- À estimer les périodes de déversement et des débits dans le cas des DO en aval des bassins versants supérieurs à 2 000 Eq/H.

Les déversoirs d'orage sur le secteur de l'Agglomération Montargoise (Saint Maurice sur Fessard) ne sont pas concernés (inférieur à 2 000 Eq/H).

3.1.4 Le réseau eaux usées

3.1.4.1 Les inspections du réseau

Le tableau suivant détaille les opérations d'inspections réalisées sur les canalisations :

Inspections réseau			
	2023	2024	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	14 134	8 001	- 43,4%
Linéaire de réseau inspecté en pédestre (ml)	52 790	53 531	1,4%
Linéaire total inspecté (ml)	66 924	61 531	- 8,1%
Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	2 838	2 753	- 3,0%

Le tableau suivant présente les répartitions des ITV par commune :

Communes	Eaux Usées (en m)
AMILLY	445,8
CEPOY	1082,94
CHALETTE SUR LOING	1162,23
CORQUILLEROY	628,78
MONTARGIS	2119,39
PANNES	340,02
VILLEMANDEUR	1305,04
VIMORY	887,12
Total général	7971,32

La distance annuelle moyenne des inspections à réaliser suivant le contrat est 10,5 km/an (3,5 km pour SUEZ Eau France et 7 km pour l'AME).

Inspections réalisées en 2024 par origine de la demande	Eaux Usées (en m)
AME	5349
SUEZ Eau France	2721
Total général	8070

3.1.4.2 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage

• **LES DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL DEPUIS LE RESEAU**

Le tableau suivant détaille les volumes rejetés au milieu naturel par les déversoirs d'orage du système de collecte. Les volumes correspondant sont soit mesurés soit estimés.

		Unités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	Commentaire	
Système assainissement	Pluviométrie																
	Pluviométrie	mm	44,64	85,48	85,48	68,64	101,26	67,47	71,67	63,06	79,48	60,06	59,06	41,64	827,94		
Déversements																	
CHALETTE	TP PR LE PATIS (Montargis)	Temps de déversement	hh:mm	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	
		doat TS	hh:mm	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00
		Nombre de jour	j	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Volume	m3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TP PR P.N. 36 (Montargis)	Temps de déversement	hh:mm	0:00	0:00	0:30	0:00	0:00	0:00	0:20	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:50	
		doat TS	hh:mm	0:00	0:00	0:30	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:30	
		Nombre de jour	j	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	
		Volume	m3	0,00	0,00	14,67	0,00	0,00	0,00	0,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,92	
	TP PR LES MAUPAS (Amilly)	Temps de déversement	hh:mm	0:00	0:00	0:00	6:50	0:05	0:00	1:25	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	8:20	
		doat TS	hh:mm	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	
		Nombre de jour	j	0	0	0	2	1	0	1	0	0	0	0	0	4	
		Volume	m3	0,00	0,00	0,00	211,06	24,16	0,00	54,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	289,82	
	TP PR BERTHELOT (Montargis)	Temps de déversement	hh:mm	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	
		doat TS	hh:mm	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	
		Nombre de jour	j	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Volume	m3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TP 43 RUE BERTHELOT (Montargis)	Temps de déversement	hh:mm	0:00	0:00	0:00	0:21	0:00	0:00	1:53	1:14	0:00	0:00	0:00	0:00	3:28	
		doat TS	hh:mm	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	
		Nombre de jour	j	0	0	0	2	0	0	1	1	0	0	0	0	4	
		Volume	m3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TP Rue de la vallée AMILLY	Temps de déversement	hh:mm	0:51	0:00	0:00	0:00	0:00	0:30	0:18	0:02	0:00	0:00	0:00	0:00	1:43	
		doat TS	hh:mm	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	
		Nombre de jour	j	1	0	0	0	0	2	1	1	0	0	0	0	5	
		Volume	m3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

- **LES INTERVENTIONS SUR LES DEVERSOIRS D'ORAGE ET LES BASSINS D'ORAGE**

Les interventions sur les déversoirs d'orage et les bassins d'orage sont détaillées dans < tableau suivant :

Commune d'implantation	Nature du réseau de collecte	Nom du point	Mesure de débit	Dates des visites pour 2024
Amilly	Réseau séparatif	TP sur le réseau EU rue de la vallée	Capteur de surverse posé le 09/08/23	05/09/2024 03/12/2024
Amilly	Réseau séparatif	TP Maupas	Capteur de déversement, Temps de TP et débit posé en 2022	05/09/2024 03/12/2024
Montargis	Réseau séparatif	TP Le Patis	Capteur de déversement, Temps de TP et débit posé en 2022	04/09/2024 03/12/2024
Montargis	Réseau séparatif	TP Berthelot	Capteur de déversement, Temps de TP et débit posé en 2022	05/09/2024 03/12/2024
Montargis	Réseau séparatif	TP PN 36	Capteur de déversement, Temps de TP et débit posé en 2022	05/09/2024 03/12/2024
Montargis	Réseau séparatif	TP 43 rue Berthelot	Capteur de surverse posé en 2022	05/09/2024 03/12/2024

3.1.4.3 Le curage

Les tableaux suivants détaillent les opérations de curage réalisées sur les canalisations et certains ouvrages réseau :

- _ curage préventif

Curage préventif Réseau			
	2023	2024	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	52 359,29	53 234,9	1,7%
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	391,46	72,89	- 81,4%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	52 750,75	53 307,79	1,1%
Taux de curage préventif (%)	13,0%	13,2%	0,9%

Répartition par communes du curage préventif réseau				
Commune	Intervention	2023	2024	N/N-1 (%)
AMILLY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	11 271,3	8 365,56	- 25,8%
CEPOY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	2 950,65	4 598,58	55,8%
CHÂLETTE-SUR-LOING	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	10 845,48	12 989,94	19,8%
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1 329,02	1 268,06	- 4,6%
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	-	72,89	-
CONFLANS-SUR-LOING	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	505,4	507,07	0,3%
CORQUILLEROY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	2 633,88	4 053,99	53,9%
MONTARGIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	5 734,22	8 913,8	55,4%
MORMANT-SUR-VERNISSON	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	82,24	82,24	0,0%
PANNES	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	3 239,08	2 473,1	- 23,6%
PAUCOURT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1 484,18	793,57	- 46,5%
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	300,61	397,02	32,1%
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	391,46	-	- 100,0%
SOLTERRE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1 749,96	615,58	- 64,8%
VILLEMANDEUR	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	8 401,16	6 285,03	- 25,2%
VIMORY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1 832,11	1 891,36	3,2%
Total	Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	52 750,75	53 307,79	1,1%
Total	Taux de curage préventif (%)	13,0%	13,2%	0,9%

-curage curatif

Curage curatif			
	2023	2024	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	3 192,35	3 524,75	10,4%
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	12,91	12,91	0,0%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	3 205,26	3 537,66	10,4%
Taux de curage curatif (%)	0,8%	0,9%	10,1%

Répartition par communes du curage curatif				
Commune	Réseaux Types	2023	2024	N/N-1 (%)
AMILLY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	258,47	291,72	12,9%
CEPOY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	69,83	149,34	113,9%
CHÂLETTE-SUR-LOING	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	919,1	980,98	6,7%
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	12,91	12,91	0,0%
CORQUILLEROY	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	102,6	49,18	- 52,1%
MONTARGIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	916,67	1 049,51	14,5%
PANNES	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	117,43	82,83	- 29,5%
PAUCOURT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	113,82	435,83	282,9%
VILLEMANDEUR	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	694,43	485,36	- 30,1%
Total	Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	3 205,26	3 537,66	10,4%
Total	Taux de curage curatif (%)	0,8%	0,9%	10,1%

Dans le linéaire du curage curatif est comptabilisé également la distance des tronçons lors des débouchages (chasses curatives).

La distance du curage curatif stricte est de 264 ml pour l'année 2024.

3.1.4.4 Les désobstructions

Les tableaux suivants détaillent les opérations de désobstructions réalisées au cours de l'exercice :

Désobstructions			
	2023	2024	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	111	121	9,0%
Désobstructions sur branchements	100	97	- 3,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,27	0,3	8,8%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	- 3,3%

3.1.4.5 Les enquêtes de conformité

Les enquêtes de contrôle des branchements sont réalisées afin de vérifier le raccordement des habitations aux réseaux d'assainissement. On distingue les enquêtes de conformité pour vente et celles hors vente (dans le cadre contractuel). Les tableaux suivants présentent le nombre d'enquêtes réalisées.

Enquête/contrôle de branchement			
	2023	2024	N/N-1 (%)
Nombre de contrôle raccordement pour vente	616	776	26,0%
Nombre de contrôles raccordement hors vente	347	108	- 68,9%
Nombre d'enquêtes sur branchement	199	100	- 49,7%
Total enquêtes et contrôles branchements	1 162	984	- 15,3%

Bilan des enquêtes de conformité des rejets en domaine privé réalisées en 2024

COMMUNE	Conforme	Non conforme	Total général
AMILLY	175	29	204
CEPOY	44	3	47
CHALETTE SUR LOING	122	28	150
CHEVILLON SUR HUILLARD	1		1
CONFLANS SUR LOING	1		1
CORQUILLEROY	42	3	45
MONTARGIS	230	29	259
PANNES	31	5	36
PAUCOURT	14	1	15
SAINT MAURICE/FESSARD	7	1	8
SOLTERRE	5		5
VILLEMANDEUR	95	12	107
VIMORY	5	1	6
Total général	772	112	884

3.1.4.6 La dératisation

4 campagnes de dératisation ont été réalisées (mars / juin / octobre /décembre) permettant de traiter 804 points sur le collecteur des eaux usées.

	AMILLY	CHALETTE-SUR-LOING	MONTARGIS	PANNES	SOLTERRE	VILLEMANDEUR	Total général
Total général	284	210	216	32	61	1	804

3.1.4.7 Les travaux

Les travaux de réparation de branchement et de collecteur sont réalisés par l'AME.

Répartition par commune des travaux réalisés :

COMMUNES	INTERVENTION REGARD DE CHAUSSEE	INTERVENTION REGARD DE FACADE	Total général
AMILLY	15	1	16
CEPOY	0	0	0
CHALETTE	14	2	16
CHEVILLON	1	0	1
CORQUILLEROY	5	0	5
MONTARGIS	15	1	16
PANNES	1	1	2
PAUCOURT	0	0	0
SOLTERRE	0	0	0
VILLEMANDEUR	6	0	6
VIMORY	0	0	0
Total général	57	5	62

- Réparation du collecteur EU rue Waldeck Rousseau à CHALETTE,
- Réparation du collecteur EU route de Montargis Thierry à PAUCOURT,
- Réhabilitation du poste de refoulement PN 36,
- Rescellement de la trappe du PR le TRANCHOIR à CEPOY.

A noter en complément des travaux effectués ci-dessus la fourniture (sans pose) :

- 2 tampons de regard pour des opérations de voirie.

3.1.4.8 Les postes de relèvement

• **LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques totales des postes de relèvement sont les suivantes :

La consommation électrique des postes de relèvement (kWh)			
	2023	2024	N/N-1 (%)
Consommation électrique des postes de relèvement (Total)	432 789	479 626	10,8%

Le détail par poste de relèvement est disponible en annexe 5.

- PR AIRE DES GENS DU VOYAGE à AMILLY diminution due en partie au déplacement de l'armoire électrique dans le local technique de l'aire (plus de possibilité de se raccorder en direct).
- PR RAYMOND LECERF à AMILLY augmentation due à l'année pluvieuse et aux infiltrations de la nappe qui est restée haute une grande partie de l'année.
- PR AIRE DES GENS DU VOYAGE à VILLEMANDEUR augmentation due à la conduite de refoulement bouchée.
- PR ECLUSE à AMILLY augmentation due à un problème de roue d'une des 2 pompes (obstructions par des lingettes).

Augmentations dues à la météo (ECPP et ECM et rejet de vide cave par les particuliers) sur certains postes comme :

- PR LE POINTARDS à AMILLY
- PR ST GOBAIN à CHALETTE
- PR BERTHELOT à MONTARGIS
- PR PATIS à MONTARGIS
- PR ANCIEN PALAIS à MONTARGIS
- PR LE BOURG à VIMORY
- PR PN 36 à MONTARGIS diminution due à la réhabilitation du poste et au remplacement de l'armoire électrique par une armoire ARMELE.
- PR LE TOURNEAU à PANNES diminution due certainement à la baisse d'activité de la laverie et au remplacement des pompes.
- PR YANN SIMEONI à VILLEMANDEUR diminution due au remplacement des pompes.

Synthèse de la consommation électrique des postes de relèvement par commune :

Communes	Consommation électrique 2023	Consommation électrique 2024
AMILLY	70572	73947
CEPOY	20796	21738
CHÂLETTE-SUR-LOING	116091	117468
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	2546	2737
CONFLANS-SUR-LOING	2346	2 758
CORQUILLEROY	21464	22 138
MONTARGIS	85417	88874
MORMANT-SUR-VERNISSON	518	502
PANNES	48631	47 757
PAUCOURT	11108	10 596
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	1343	2446
VILLEMANDEUR	46966	49621
VIMORY	4492	6224
Total général	432 350	446 806

- **LES INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT**

Les interventions de curage (et de débouchage) sur les postes de relèvement

Le nombre d'interventions sur les postes de relèvement sont regroupées dans le tableau suivant.

Communes	Nombre de curages PR	Nombre de débouchages pompes
AMILLY	47	40
CEPOY	17	4
CHÂLETTE-SUR-LOING	25	9
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	4	6
CONFLANS-SUR-LOING	3	1
CORQUILLEROY	11	7
MONTARGIS	28	11
MORMANT-SUR-VERNISSON	1	0
PANNES	8	15
PAUCOURT	4	0
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	3	0
VILLEMANDEUR	27	17
VIMORY	5	0
Total général	183	110

Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence).

La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Communes	Nombre de Site contrôlé
AMILLY	42
CEPOY	12
CHÂLETTE-SUR-LOING	11
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	3
CONFLANS-SUR-LOING	3
CORQUILLEROY	10
MONTARGIS	16
MORMANT-SUR-VERNISSON	1
PANNES	15
VILLEMANDEUR	17
VIMORY	4
Total général	134



Conformément à la réglementation en vigueur les sites ayant été contrôlés conformes en année N-1 seront contrôlés en année N+1.

Les autres tâches d'exploitation et de maintenance sur les postes de relèvement

Le tableau, ci-après présente une synthèse des interventions d'exploitation et de maintenance par commune :

Communes	Total Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Tâche de maintenance des postes de relèvement		Total Tâche de maintenance des postes de relèvement	Total Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total général
	Total	(1) Corrective	(2) Préventive	Total (1-2)		
AMILLY	22	102	52	154	301	477
CEPOY	2	56	15	71	99	172
CHÂLETTE-SUR-LOING	26	45	17	62	158	246
CHEVILLON-SUR-HUILLARD		1	3	4	11	15
CONFLANS-SUR-LOING	1	4	4	8	13	22
CORQUILLEROY	11	51	15	66	75	152
MONTARGIS	35	81	21	102	180	317
MORMANT-SUR-VERNISSON		3	1	4	4	8
PANNES	18	34	20	54	154	226
PAUCOURT	1	3		3	33	37
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD	7	11		11	14	32
VILLEMANDEUR	16	68	18	86	173	275
VIMORY		3	4	7	12	19
Total général	139	462	170	632	1227	1998

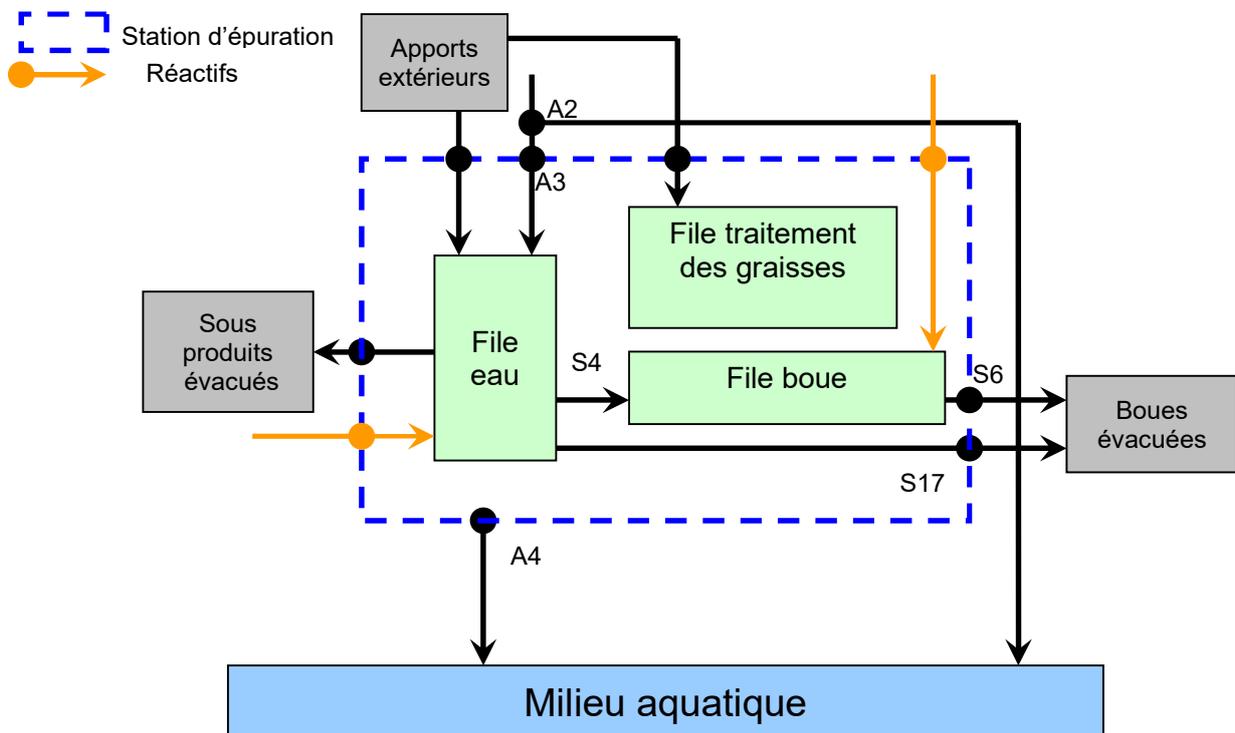
3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement

Typologie des points de mesure réglementaires SANDRE :

Code Sandre du type de point réglementaire	Libellé du type de point réglementaire	Ouvrage concerné	Nombre de points possibles au sein de l'ouvrage concerné	Nature du support concerné
A2	Déversoir en tête de station	Station d'épuration	0 à 1	Eau
A3	Entrée Station	Station d'épuration	1	Eau
A4	Sortie Station	Station d'épuration	1	Eau
A5	By-pass	Station d'épuration	0 à 1	Eau

3.2.1 Le fonctionnement hydraulique

EXEMPLE D'UN SCHEMA TYPE D'UN SYSTEME DE TRAITEMENT



Typologie des points logiques « SANDRE » au niveau du système de traitement :**A2** : Déversoirs en tête de station (S16)**A3** : Entrée des eaux usées en provenance du système de collecte sur la station (S1)**A4** : Les sorties d'eaux usées traitées qui sont rejetées dans le milieu naturel (S2)**S4** : Boues extraites de la file eau avant traitement sur la file boue**S6** : Boues évacuées après traitement sur la filière boue de la station**S17** : Boues extraites et évacuées sans traitement**Sous-produits évacués** : Huiles/graissses (S9), Sable (S10) et refus de dégrillage (S11) produits et évacués sans traitement**Apports extérieurs** : Boues (S5), Huiles/graissses (S7), matières de vidanges (S12) et produits de curage (S13) ne provenant pas de la station

Les schémas correspondants aux unités de traitement composant l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing sont en annexe 9.

3.2.2 La STEU des Prés Blancs**3.2.2.1 Les volumes**

- **LES VOLUMES REÇUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT (A3)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes collectés en entrée du système de traitement.

Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m ³)				
Commune	Site	2023	2024	N/N-1 (%)
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	2 827 019	3 097 920	9,6%

- **LES VOLUMES DEVERSES EN TETE DE STATION (A2)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes déversés en tête de station.

Volumes déversés en tête de station (en m ³)				
Commune	Site	2023	2024	N/N-1 (%)
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	21	4 168	19 747,6%

- **LES VOLUMES TRAITES (A4)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel.

Volumes traités (en m ³)				
Commune	Site	2023	2024	N/N-1 (%)
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	3 088 249	3 453 764	11,8%

3.2.2.2 L'exploitation des ouvrages de traitement

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur le réseau de collecte et les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie, ...

- **LES CHARGES ENTRANTES**

Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de station (en kg/j).

Charges entrantes			
STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	2023	2024	N/N-1 (%)
DBO5	2 241,5	2 168,4	- 3,3%
DCO	6 912,9	6 795,3	- 1,7%
MeS	3 379	3 555,4	5,2%
NGL	-	706,4	-
P total	-	84,1	-



La variabilité des charges entrantes peut être importante selon les conditions de fonctionnement du système de collecte pendant les prélèvements d'autosurveillance (volume journalier entrant, pluviométrie, conditions climatiques des jours précédents et période de l'année).

- **LES APPORTS EXTERIEURS**

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative des apports extérieurs (hors réseau de collecte) : graisses, matières de vidange, matières de curage, ...

Apports extérieurs			
STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Nature	2023	2024
S12 - Apport extérieur en matière de vidange	Débit (m³)	16 080	7 235
S12 - Apport extérieur en matière de vidange	Qmois (m³/mois)	1 341	602
S13 - Apport extérieur en produits de curage	Débit (m³)	18 925	8 881
S7 - Apport extérieur en huiles/graissses	Poids (kg)	113 820	21 240



Suite de la pollution aux PCB du système d'assainissement de CHALETTE, les apports extérieurs ont alors été fortement restreints : seuls les apports de matières de vidange ont été maintenus pour garantir le développement bactérien suffisant au traitement de la pollution entrante.

- **LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS**

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative de la consommation d'eau potable et non potable ainsi que celle des réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des stations de traitement.

STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Nature	Unité	2023	2024	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Sels de Fer (FeCl3)	kg	50 300	63 930	27,1%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Chaux vive	kg	671 630	483 970	- 27,9%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	kg	32 044	30 442	- 5,0%

- **LA FILIERE BOUE**

La production de boues

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des boues produites en station d'épuration.

STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	2023	2024	N/N-1 (%)
MS boues (T)	1 328,4	1 072,7	- 19,3%
Production (m³/an)	229 564	171 218	- 25,4%
Siccité moyenne (%)	0,6	0,6	9,3%



La variabilité des siccités des boues produites est due à la qualité de ces dernières : liquides, elles sont directement extraites de la file eau pour être traitées sur la file boue. Cette siccité est obtenue sur les boues produites issues de la file eau et en amont du traitement des boues.

L'évacuation de boues

La quantité de boue évacuée est détaillée dans le tableau suivant :

STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Nature	Filière	2023	2024	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Epandage	6 167 180	5 270 550	- 14,5%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Epandage	1 798 224	1 508 290	- 16,1%



Suite à la pollution aux PCB, les boues de la STEU de Chalette en 2024 n'ont pas pu être épandues. 4 porter à connaissance ont été réalisés à destination de la police de l'eau. Les boues ainsi produites en 2024 ont été acheminées dans des centres adaptés (incinération ou enfouissement).

- **LES SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT**

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des sous-produits évacués :

STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING		Nature	Filière	2023	2024	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Poids (kg)	Valorisation industrielle		77 200	29 060	- 62,4%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	Transit		22 320	16 080	- 28,0%



Depuis 2022, les refus de dégrillage produits sur les STEU de Chalette sur Loing et d'Amilly sont acheminés jusqu'au centre de tri de Lorris avant d'être transférés jusqu'au centre d'enfouissement technique de Châteauneuf sur Loire.

- **LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

La consommation électrique facturée des stations d'épuration (kWh)

Commune	Site	2023	2024	N/N-1 (%)
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	2 779 237	2 962 774	6,6%



Les consommations électriques sont basées sur des kWh facturés.

3.2.2.3 Les interventions sur la station

- **LES TACHES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE**

Les interventions réalisées sur les stations d'épuration sont détaillées dans le tableau suivant.

Le fonctionnement des stations d'épuration - Nombre de tâches

Commune	Site	Type ITV	Groupe	2023	2024	N/N-1 (%)
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Astreinte sur usine	Total	18	14	-22,22%
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Tache de maintenance sur usine	Corrective	155	120	-22,58%
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Tache de maintenance sur usine	Préventive	51	17	-66,67%
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Tache d'exploitation sur usine	Total	1 552	2 061	32,80%

- **LES CONTROLES REGLEMENTAIRES**

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est présentée en annexe 6.

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/lj)			Conc. Moy. Jour. (mg/l)			Op.			Conc. Moy. Annuelle			Conc. Réchib.			Op.			Flux Moy. Jour			Op.			Flux Moy. Annuel			Flux Réchib.			Op.			Rdt. Moy. Jour (%)			Op.			Rdt. Moy. Annuel			Rdt. Réchib.			Nom de l'autorisation de rejet
STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Période	NGL	1275			10		ET				453		OU				70																			ARRETE DU 27/10/2023 - 2024											
STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Période	P total	255			1		ET				63		OU				80																			ARRETE DU 27/10/2023 - 2024											
STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Période	DCO	11900	90			180	ET	2072					OU	85																					ARRETE DU 27/10/2023 - 2024												
STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Période	DBO5	5100	25			50	ET	603					OU	90																					ARRETE DU 27/10/2023 - 2024												
STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Période	MES	5950	30			75	ET	660					OU	90																					ARRETE DU 27/10/2023 - 2024												

- **LA CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSE**

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité en fréquence
ARRETE DU 27/10/2023 - 2024	DBO5	52	58	58	Oui
ARRETE DU 27/10/2023 - 2024	DCO	104	105	105	Oui
ARRETE DU 27/10/2023 - 2024	MeS	104	105	105	Oui
ARRETE DU 27/10/2023 - 2024	NGL	52	53	53	Oui
ARRETE DU 27/10/2023 - 2024	P total	52	53	53	Oui



Un bilan supplémentaire a dû être programmé le 01/12/2024 afin de pouvoir réaliser une étude de vieillissement sur 5 jours. Cette étude permet de vérifier les bonnes pratiques de conservation des échantillons d'autosurveillance.

- **LA CONFORMITE PAR PARAMETRE**

Le détail par paramètre apparaît dans le tableau suivant :

STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements Réductibles	Conformité analytique	Conformité générale	
ARRETE DU 27/10/2023 - 2024	DBO5	2 168,39	3,17	29,38	99	0	5	0	Oui	Oui
ARRETE DU 27/10/2023 - 2024	DCO	6 795,33	27,56	259,62	96	0	9	0	Oui	Oui
ARRETE DU 27/10/2023 - 2024	MeS	3 555,38	3,73	35,18	99	0	9	0	Oui	Oui
ARRETE DU 27/10/2023 - 2024	NGL	706,39	4,54	42,33	94	0	5	0	Oui	Oui
ARRETE DU 27/10/2023 - 2024	P total	84,09	0,72	6,72	92	0	5	0	Oui	Oui

• LA CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

La conformité du système de collecte et de la station de traitement des eaux usées, avec les dispositions du présent arrêté et avec les prescriptions fixées par le préfet, est établie par le service en charge du contrôle avant le 1er juin de chaque année, à partir de tous les éléments à sa disposition.

Par conséquent, le jugement que nous affichons ici n'engage que notre avis d'exploitant et ne fait nullement foi réglementairement.

Conformité annuelle globale			
Commune	Site	2023	2024
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Oui	Oui

3.2.3 Les autres STEU

3.2.3.1 Les volumes

• LES VOLUMES REÇUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT (A3)

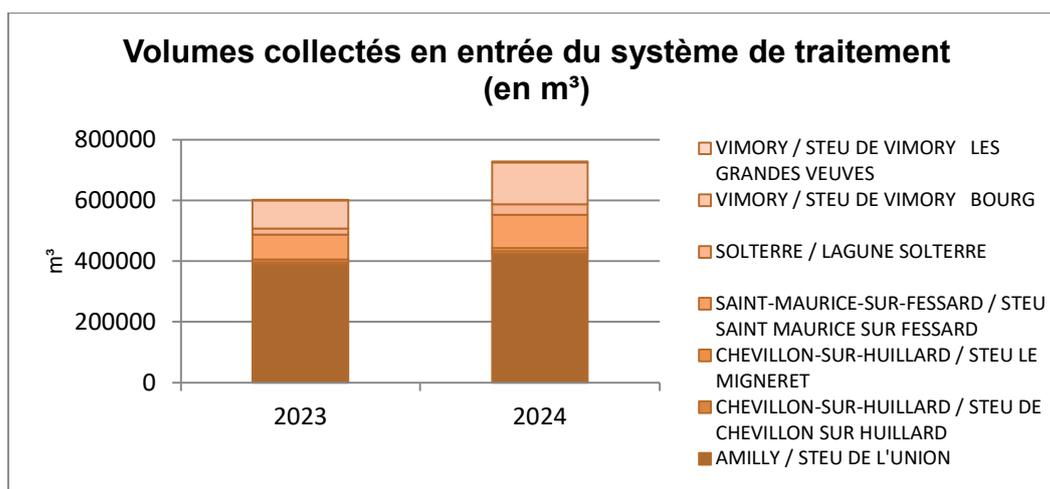
Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes collectés en entrée du système de traitement.

Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m ³)				
Commune	Site	2023	2024	N/N-1 (%)
AMILLY	STEU DE L'UNION	387 986	424 482	9,4%
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	STEU DE CHEVILLON SUR HUILLARD	7 793	8 384	7,6%
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	STEU LE MIGNERET	8 927	9 889	10,8%
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD	STEU SAINT MAURICE SUR FESSARD	82 012	109 374	33,4%
SOLTERRE	LAGUNE SOLTERRE	20 074	35 310	75,9%
VIMORY	STEU DE VIMORY BOURG	92 396	137 332	48,6%
VIMORY	STEU DE VIMORY LES GRANDES VEUVES	2 752	2 931	6,5%



• Les stations d'épuration de Chevillon sur Huillard (bourg et le Migneret), de Saint Maurice sur Fessard, de Solterre et de Vimory (bourg et les Grandes Veuves) n'ont pas de débitmètre. Les volume reçus sur ces stations sont obtenus à partir des temps de fonctionnement des pompes de relevage.

- L'écart entre les volumes collectés en 2023 et en 2024 sur les lagunes de Solterre est justifié par le renouvellement :
 - de l'armoire de commande (nouvelle régulation, le 24/06/2024),
 - et des deux pompes de relevage (successivement P1 le 14/12/2023 et P2 le 05/02/2024).
- les volumes entrants 2024, sur les steu de Migneret, de Vimory Bourg et de Saint Maurice sur Fessard, sont à la hausse par rapport à 2023. Ceci s'explique par une hausse de la pluviométrie (+ 104 mm).



- **LES VOLUMES DEVERSES EN TETE DE STATION (A2)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes déversés en tête de station.

Volumés déversés en tête de station (en m ³)					
Commune	Site	2023	2024	N/N-1 (%)	
AMILLY	STEU DE L'UNION	0	0	-	
SAINTE-MAURICE-SUR-FESSARD	STEU SAINT MAURICE SUR FESSARD	0	0	-	
VIMORY	STEU DE VIMORY BOURG	0	0	-	



Les points A2 de St Maurice sur Fessard et de Vimory Bourg ont été équipés de manière à quantifier les temps journaliers de déversement. Un contrôle métrologique a été effectué en 2024 par CNS Instrumentation ; les PV de vérification correspondants sont en annexe.

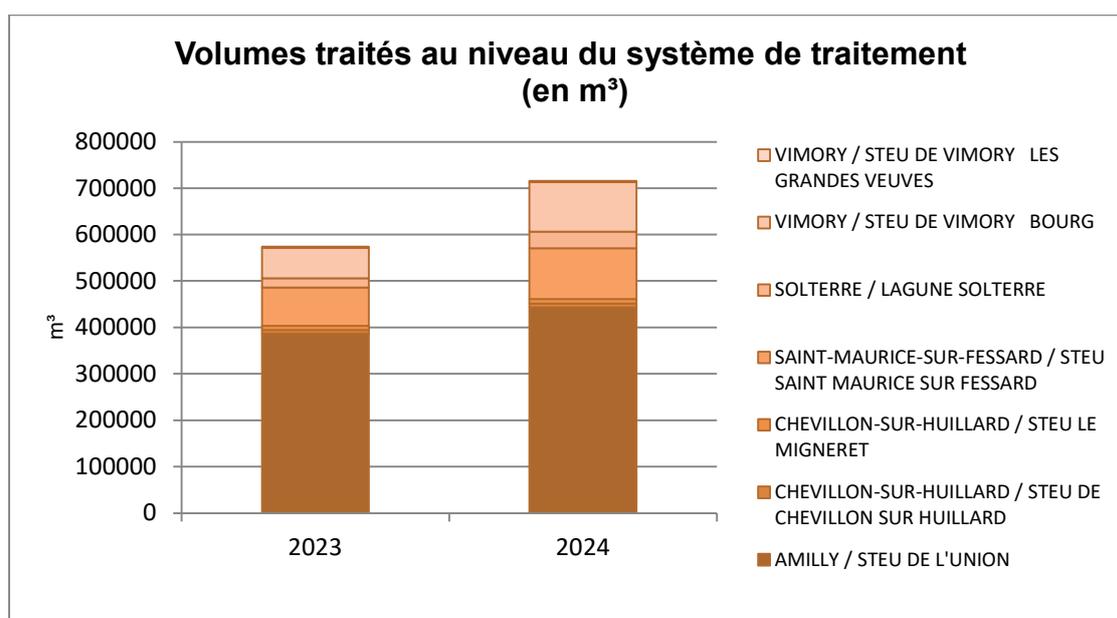
Aucun déversement n'a été comptabilisé en 2024 sur la STEU de Vimory Bourg, malgré des volumes entrants importants d'eaux claires parasites en période de nappe haute.

Lors d'à-coups hydrauliques causés par de fortes précipitations, 7 déversements (non quantifiables) ont été observés sur la STEU de St Maurice. Ces derniers représentant près de 5 jours de déversement (voir FCE en annexe 7).

- **LES VOLUMES TRAITES (A4)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel.

Volumés traités (en m ³)				
Commune	Site	2023	2024	N/N-1 (%)
AMILLY	STEU DE L'UNION	386 831	443 021	14,5%
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	STEU DE CHEVILLON SUR HUILLARD	7 793	8 384	7,6%
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	STEU LE MIGNERET	8 927	9 889	10,8%
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	STEU SAINT MAURICE SUR FESSARD	82 012	109 374	33,4%
SOLTERRE	LAGUNE SOLTERRE	20 074	35 310	75,9%
VIMORY	STEU DE VIMORY BOURG	65 408	106 943	63,5%
VIMORY	STEU DE VIMORY LES GRANDES VEUVES	2 752	2 931	6,5%



3.2.3.2 L'exploitation des ouvrages de traitement

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur le réseau de collecte et les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie, ...

- **LES CHARGES ENTRANTES**

Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de station.

Charges entrantes (kg/j)			
LAGUNE SOLTERRE	2023	2024	N/N-1 (%)
DBO5	27,2	7,9	- 71,1%
DCO	73,7	28,1	- 61,9%
MES	16,5	9,4	- 43,0%

STEU DE CHEVILLON SUR HUILLARD	2023	2024	N/N-1 (%)
DBO5	3,7	13,6	269,6%
DCO	26,2	28,2	7,7%
MeS	5,4	18,9	251,6%
NTK	2,4	2,8	17,4%

STEU DE L'UNION	2023	2024	N/N-1 (%)
DBO5	256	251,3	- 1,9%
DCO	728,8	766,8	5,2%
MeS	296,2	298,7	0,9%
NGL	-	92,8	-
P total	-	9,5	-

STEU DE VIMORY BOURG	2023	2024	N/N-1 (%)
DBO5	30,5	19,8	- 35,1%
DCO	98,7	59,5	- 39,7%
MeS	41,9	31	- 26,0%
NTK	10,6	8,6	- 19,6%
P total	-	0,9	-

STEU DE VIMORY LES GRANDES VEUVES	2023	2024	N/N-1 (%)
DBO5	0,5	1,8	274,5%
DCO	2,2	3,2	45,0%
MeS	0,6	1,7	181,7%

STEU LE MIGNERET	2023	2024	N/N-1 (%)
DBO5	3,7	1	- 73,2%
DCO	11,8	5	- 58,0%
MeS	5,7	3,9	- 31,2%

STEU SAINT MAURICE SUR FESSARD	2023	2024	N/N-1 (%)
DBO5	33,3	22,6	- 32,2%
DCO	117,1	57,9	- 50,5%
MES	44,2	21,8	- 50,6%
P total	-	1	-



- La variabilité des charges entrantes peut être importante selon les conditions de fonctionnement du système de collecte pendant les prélèvements d'autosurveillance (volume journalier entrant, pluviométrie, conditions climatiques des jours précédents et période de l'année).

Pour la STEU de Chevillon sur Huillard, le bilan d'autosurveillance 2023 avait été réalisé le 22 mars par temps sec tandis que celui de 2024 avait été effectué le 29 mai lors de précipitations équivalentes à 15mm.

Pour la STEU de Vimory les Grandes Veuves, le bilan d'autosurveillance 2023 avait été réalisé le 31 mai par temps sec tandis que celui de 2024 avait été effectué le 20 mars en période de nappe haute, source d'eaux claires parasites.

• LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative de la consommation d'eau potable et non potable ainsi que celle des réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des stations de traitement. Ces consommations correspondent aux consommations réelles de réactifs et non aux livraisons effectuées.

Consommation de réactifs					
STEU DE L'UNION	Nature	Unité	2023	2024	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Sels de Fer (FeCl3)	kg	22 298	27 283	22,4%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Chaux vive	kg	35 020	34 930	- 0,3%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	kg	3 029	3 524	16,3%

STEU DE VIMORY BOURG	Nature	Unité	2023	2024	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Sels de Fer (FeCl3)	kg	3 031	5 458	80,1%

STEU SAINT MAURICE SUR FESSARD	Nature	Unité	2023	2024	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Sels de Fer (FeCl3)	kg	272,64	51,11	- 81,3%



Les stations d'épuration équipées d'une injection de Sels de Fer (point S14 - pour traiter davantage le phosphore par réaction physico-chimique). La consommation de ce réactif fluctue selon les besoins du traitement des effluents et du flux de pollution à traiter.

- Les stations d'épuration équipées d'une injection de Chaux ou de Polymère (point S15 ; réactifs utilisés dans la filière Boue) : La consommation de ces réactifs peut varier en fonction de la qualité et de la quantité des boues à déshydrater et à hygiéniser.
- Les stations d'épuration suivantes ne sont pas équipées d'injection de réactif : Chevillon sur Huillard, le Migneret, Solterre et Vimory Les Grandes Veuves
- Pour la STEU de l'Union qui reçoit des effluents industriels souvent chargés en phosphore, des réglages réguliers de l'injection en chlorure ferrique sont nécessaires et peuvent expliquer les consommations de ce réactif.
- STEU de Vimory Bourg : A la suite d'une fuite au niveau de l'aspiration de la pompe doseuse de chlorure ferrique, la réparation a nécessité la mise en containers du réactif dilué et accumulé dans la rétention le 16/10/2023. Depuis cet évènement, l'injection en réactif a dû être augmenté afin d'assurer les rendements épuratoires attendus.
- STEU de Saint Maurice sur Fessard : La pompe doseuse de chlorure ferrique défectueuse depuis 2023 a été mise en fonctionnement restreint pour assurer un abattement minimal du phosphore tout au long de l'année.

- **LA FILIERE BOUE**

La production de boues

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des boues produites en station d'épuration.

Production des boues			
STEU DE CHEVILLON SUR HUILLARD	2023	2024	N/N-1 (%)
MS boues (T)	9	7,5	- 17,5%
Production (m³/an)	776,2	449,7	- 42,1%
Siccité moyenne (%)	1,2	1,6	32,4%

STEU DE L'UNION	2023	2024	N/N-1 (%)
MS boues (T)	119,1	124,1	4,2%
Production (m³/an)	10 572	8 702	- 17,7%
Siccité moyenne (%)	1,1	1,4	28,2%

STEU DE VIMORY BOURG	2023	2024	N/N-1 (%)
MS boues (T)	8,4	8,4	- 0,1%
Production (m³/an)	1 376,6	1 444,9	5,0%
Siccité moyenne (%)	0,6	0,6	- 7,6%

STEU SAINT MAURICE SUR FESSARD	2023	2024	N/N-1 (%)
MS boues (T)	9,5	15,7	64,8%
Production (m³/an)	752	969,8	29,0%
Siccité moyenne (%)	1,2	1,6	31,3%



La variabilité des siccités des boues produites est due à la qualité de ces dernières : liquides, elles sont directement extraites de la file eau pour être traitées sur la file boue. Cette siccité est obtenue sur les boues produites issues de la file eau et en amont du traitement des boues.

Pour les unités de traitement spécifiques telles que les lagunes de Solterre, les filtres à sable de Vimory les Grandes Veuves et le bassin combiné du Migneret, aucune production de boue ne peut être quantifiée. Seules les boues évacuées lors des curages de ces ouvrages particuliers feront l'objet d'un suivi.

La production de boue en baisse en 2024 sur la station d'épuration de Chevillon sur Huillard s'explique par le fait que le pont racleur du clarificateur trouvé bloqué le 07/08/2024 a dû être immobilisé jusqu'au 06/02/2025 car de multiples réparations ont été nécessaires à la remise en état de fonctionnement de cet ouvrage :

- Réfection complète de la lame siphonide
- Renouvellement de la roue suiveuse
- Remplacement du motoréducteur pour l'entraînement du pont racleur

Cet évènement ne permettait plus d'accumuler les boues au fond du clarificateur, rendant impossible le transfert des boues produites vers le silo.

L'évacuation de boues

La quantité de boue évacuée est détaillée dans les tableaux suivants.

Evacuation des boues					
LAGUNE SOLTERRE	Nature	Filière	2023	2024	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Epandage	33 210	0	- 100,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	Production (m³/an)	Epandage	738	0	- 100,0%

STEU DE CHEVILLON SUR HUILLARD	Nature	Filière	2023	2024	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Epandage	-	-	-
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	STEP	2 800,42	2 232	- 20,3%
S6 - Boues évacuées après traitement	Production (m³/an)	Epandage	-	-	-
S6 - Boues évacuées après traitement	Production (m³/an)	STEP	231,44	89	- 61,5%

STEU DE L'UNION	Nature	Filière	2023	2024	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Epandage	561 440	557 340	- 0,7%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Epandage	169 219	164 976	- 2,5%

STEU DE VIMORY BOURG	Nature	Filière	2023	2024	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Epandage	-	-	-
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	STEP	12 263,08	6 540	- 46,7%
S6 - Boues évacuées après traitement	Production (m³/an)	Epandage	-	-	-
S6 - Boues évacuées après traitement	Production (m³/an)	STEP	756,98	436	- 42,4%

STEU DE VIMORY LES GRANDES VEUVES	Nature	Filière	2023	2024	N/N-1 (%)
S17 - Boues évacuées sans traitement	MS boues (kg)	Epandage	0	0	-
S17 - Boues évacuées sans traitement	Production (m³/an)	Epandage	0	0	-

STEU LE MIGNERET	Nature	Filière	2023	2024	N/N-1 (%)
S17 - Boues évacuées sans traitement	Masse Boue (kg)	STEP	8 540	0	- 100,0%
S17 - Boues évacuées sans traitement	MS boues (kg)	STEP	1 793,4	0	- 100,0%

STEU SAINT MAURICE SUR FESSARD	Nature	Filière	2023	2024	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Epandage	-	-	-
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	STEP	6 493,02	3 169	- 51,2%
S6 - Boues évacuées après traitement	Production (m³/an)	Epandage	-	-	-
S6 - Boues évacuées après traitement	Production (m³/an)	STEP	221,88	194	- 12,6%



En 2024, il a été autorisé, via un porter à connaissance validé par la Police de l'Eau et l'agglomération montargoise, de transférer les boues liquides issues des stations d'épuration de Chevillon sur Huillard, de Saint Maurice sur Fessard et de Vimory Bourg sur la file Boue de la station de l'Union à Amilly pour y être déshydratées et chaulées.

719 Tonnes de boues liquides produites en 2024 ont été dépotées au niveau de la filière Boue de la station d'Amilly pour y être traitées. Cela concernait en partie les ouvrages de l'AME :

Communes	Quantités (en Tonnes)	Productions de boues (en Tonnes de MS)
Saint Maurice sur Fessard	194.42	3.17
Chevillon sur Huillard	88.58	2.23
Vimory Bourg	436.00	6.54
TOTAL	719.00	11.94

• LES SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT

Les tableaux suivants détaillent les principales caractéristiques des sous-produits évacués.

Bilan sous-produits évacués

LAGUNE SOLTERRE	Nature	Filière	2023	2024	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Poids (kg)	STEP	3 750	6 520	73,9%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	Transit	75	140	86,7%

STEU DE CHEVILLON SUR HUILLARD	Nature	Filière	2023	2024	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Poids (kg)	STEP	3 600	9 360	160,0%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	Transit	20	50	150,0%

STEU DE L'UNION	Nature	Filière	2023	2024	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Poids (kg)	STEP	3 000	6 200	106,7%
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m³)	Transit	3	6,5	116,7%
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Poids (kg)	STEP	59 360	141 040	137,6%

STEU DE VIMORY BOURG	Nature	Filière	2023	2024	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Poids (kg)	STEP	3 000	1 000	- 66,7%
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m³)	Transit	0,15	0	- 100,0%
S9 - Huiles/graisse évacuées sans traitement	Poids (kg)	STEP	8 460	19 840	134,5%

STEU DE VIMORY LES GRANDES VEUVES	Nature	Filière	2023	2024	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Poids (kg)	STEP	1 000	0	- 100,0%

STEU LE MIGNERET	Nature	Filière	2023	2024	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Poids (kg)	STEP	1 000	1 000	0,0%

STEU SAINT MAURICE SUR FESSARD	Nature	Filière	2023	2024	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Poids (kg)	STEP	17 700	26 340	48,8%



Les quantités de sous-produits évacués sont fonction des équipements de prétraitements de chaque site. Les déchets apportés par les effluents entrants sur certaines communes peuvent également évoluer dans le temps, en fonction de la fluctuation de l'activité de certains industriels et de la population raccordée.

- A la suite du dysfonctionnement du pont racleur le 07/08/2024, il a été nécessaire de retirer, le 24/08/2024, les mousses de dégazage accumulées en surface de clarificateur. Ceci explique l'augmentation des sous-produits S10 correspondant aux curages d'ouvrages.
- Grâce à la réhabilitation des prétraitements de la STEU d'Amilly, les déchets contenus dans les effluents entrants sur la station sont davantage piégés au niveau du dégrilleur et du dessableur-dégraisseur. C'est la raison pour laquelle les quantités de sous-produits évacués du système de traitement d'Amilly sont à la hausse en 2024.
- Une grande quantité de graisses a dû être évacuée de la STEU de Vimory Bourg en 2024. C'est la conséquence d'apports significatifs de produits gras via les effluents entrants.
- A la station d'épuration de Saint Maurice sur Fessard, la fréquence des nettoyages des ouvrages tels que le poste de relevage ou le dessableur-dégraisseur a dû être augmentée en 2024 afin d'assurer un bon rendement épuratoire.

Depuis 2022, les refus de dégrillage produits sur les STEU de Chalette sur Loing et d'Amilly sont acheminés jusqu'au centre de tri de Lorris avant d'être transférés jusqu'au centre d'enfouissement technique de Châteauneuf sur Loire.

- **LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation électrique facturée des stations d'épuration (kWh)				
Commune	Site	2023	2024	N/N-1 (%)
AMILLY	STEU DE L'UNION	401 695	391 665	- 2,5%
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	STEU DE CHEVILLON SUR HUILLARD	17 351	18 434	6,2%
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	STEU LE MIGNERET	5 126	2 703	- 47,3%
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	STEU SAINT MAURICE SUR FESSARD	18 663	18 098	- 3,0%
SOLTERRE	LAGUNE SOLTERRE	944	1 536	62,7%
VIMORY	STEU DE VIMORY BOURG	54 689	67 503	23,4%
VIMORY	STEU DE VIMORY LES GRANDES VEUVES	438	1 042	137,9%



Les consommations électriques sont basées sur des kWh facturés.

Les écarts de consommations électriques entre 2023 et 2024, sur Solterre et surtout sur Vimory les Grandes Veuves, sont les conséquences de dysfonctionnements de régulation des postes de relevage qui ont augmenté significativement les temps de fonctionnement des pompes.

3.2.3.3 Les interventions sur les stations d'épuration

- **LES TACHES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE**

Les interventions réalisées sur les stations d'épuration sont détaillées dans le tableau suivant.

Les interventions sur les stations d'épuration - Nombre de tâches						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2023	2024	N/N-1 (%)
AMILLY	STEU DE L'UNION	Astreinte sur usine	Total	5	7	40,00%
AMILLY	STEU DE L'UNION	Tache de maintenance sur usine	Corrective	79	92	16,46%
AMILLY	STEU DE L'UNION	Tache de maintenance sur usine	Préventive	3	23	666,67%
AMILLY	STEU DE L'UNION	Tache d'exploitation sur usine	Total	511	658	28,77%
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	STEU DE CHEVILLON SUR HUILLARD	Astreinte sur usine	Total	-	-	-
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	STEU DE CHEVILLON SUR HUILLARD	Tache de maintenance sur usine	Corrective	6	1	-83,33%
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	STEU DE CHEVILLON SUR HUILLARD	Tache de maintenance sur usine	Préventive	2	1	-50,00%
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	STEU DE CHEVILLON SUR HUILLARD	Tache d'exploitation sur usine	Total	225	304	35,11%

Les interventions sur les stations d'épuration - Nombre de tâches						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2023	2024	N/N-1 (%)
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	STEU LE MIGNERET	Astreinte sur usine	Total	-	1	-
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	STEU LE MIGNERET	Tache de maintenance sur usine	Corrective	7	1	-85,71%
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	STEU LE MIGNERET	Tache de maintenance sur usine	Préventive	-	2	-
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	STEU LE MIGNERET	Tache d'exploitation sur usine	Total	74	85	14,86%
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	STEU SAINT MAURICE SUR FESSARD	Astreinte sur usine	Total	1	-	-100,00%
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	STEU SAINT MAURICE SUR FESSARD	Tache de maintenance sur usine	Corrective	21	-	-100,00%
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	STEU SAINT MAURICE SUR FESSARD	Tache de maintenance sur usine	Préventive	1	2	100,00%
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	STEU SAINT MAURICE SUR FESSARD	Tache d'exploitation sur usine	Total	381	468	22,83%
SOLTERRE	LAGUNE SOLTERRE	Astreinte sur usine	Total	1	9	800,00%
SOLTERRE	LAGUNE SOLTERRE	Tache de maintenance sur usine	Corrective	19	14	-26,32%
SOLTERRE	LAGUNE SOLTERRE	Tache de maintenance sur usine	Préventive	-	-	-
SOLTERRE	LAGUNE SOLTERRE	Tache d'exploitation sur usine	Total	258	249	-3,49%
VIMORY	STEU DE VIMORY BOURG	Astreinte sur usine	Total	-	1	-
VIMORY	STEU DE VIMORY BOURG	Tache de maintenance sur usine	Corrective	23	14	-39,13%
VIMORY	STEU DE VIMORY BOURG	Tache de maintenance sur usine	Préventive	4	4	0,00%
VIMORY	STEU DE VIMORY BOURG	Tache d'exploitation sur usine	Total	567	616	8,64%
VIMORY	STEU DE VIMORY LES GRANDES VEUVES	Tache de maintenance sur usine	Corrective	1	2	100,00%
VIMORY	STEU DE VIMORY LES GRANDES VEUVES	Tache de maintenance sur usine	Préventive	-	2	-
VIMORY	STEU DE VIMORY LES GRANDES VEUVES	Tache d'exploitation sur usine	Total	90	98	8,89%

- LES CONTROLES REGLEMENTAIRES**

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires sur les stations d'épuration				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
AMILLY	STEU DE L'UNION	Disconnecteur des STEP	Disconnecteur	16/04/2024
AMILLY	STEU DE L'UNION	Equipement électrique des STEP	Armoire générale BT	25/09/2024
AMILLY	STEU DE L'UNION	Moyen de levage des STEP	Support potence N°63	30/12/2024
AMILLY	STEU DE L'UNION	Moyen de levage des STEP	Potence agit 1	30/12/2024
AMILLY	STEU DE L'UNION	Moyen de levage des STEP	Potence agitateur 1	30/12/2024
AMILLY	STEU DE L'UNION	Moyen de levage des STEP	Potence agitateur 2	30/12/2024
AMILLY	STEU DE L'UNION	Moyen de levage des STEP	Potence agit 2	30/12/2024
AMILLY	STEU DE L'UNION	Moyen de levage des STEP	Treuil pour potence agit 1	30/12/2024
AMILLY	STEU DE L'UNION	Moyen de levage des STEP	Treuil pour potence agit 2	30/12/2024
AMILLY	STEU DE L'UNION	Moyen de levage des STEP	Treuil pour potence agitateur 1	30/12/2024
AMILLY	STEU DE L'UNION	Moyen de levage des STEP	Treuil pour potence agitateur 2	30/12/2024
AMILLY	STEU DE L'UNION	Moyen de levage des STEP	Potence	30/12/2024
AMILLY	STEU DE L'UNION	Moyen de levage des STEP	Potence inox N°59	30/12/2024
AMILLY	STEU DE L'UNION	Moyen de levage des STEP	Treuil à tambour N°247	30/12/2024
AMILLY	STEU DE L'UNION	Moyen de levage des STEP	Support monorail N°68	30/12/2024
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Disconnecteur des STEP	Disconnecteur	15/04/2024
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Moyen de levage des STEP	Portique à bras avec porte palan	21/06/2024
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Moyen de levage des STEP	Gerbeur électrique - 1er étage	21/06/2024
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Moyen de levage des STEP	Potence mobile	21/06/2024
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Moyen de levage des STEP	Palan à bras - 2000 kg	21/06/2024
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Moyen de levage des STEP	Palan à bras - 1600 kg	21/06/2024
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Moyen de levage des STEP	Palan à bras 2 - 500 kg	21/06/2024
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Moyen de levage des STEP	Palan à bras 3 - 500 kg	21/06/2024
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Moyen de levage des STEP	Portique à bras avec porte palan	23/12/2024
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Moyen de levage des STEP	Gerbeur électrique - 1er étage	23/12/2024
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Moyen de levage des STEP	Potence mobile	23/12/2024
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Moyen de levage des STEP	Palan à bras - 2000 kg	23/12/2024

Les contrôles réglementaires sur les stations d'épuration				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Moyen de levage des STEP	Palan à bras - 1600 kg	23/12/2024
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Moyen de levage des STEP	Palan à bras 2 - 500 kg	23/12/2024
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Moyen de levage des STEP	Palan à bras 3 - 500 kg	23/12/2024
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	STEU DE CHEVILLON SUR HUILLARD	Disconnecteur des STEP	Disconnecteur	15/04/2024
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	STEU LE MIGNERET	Disconnecteur des STEP	Disconnecteur	15/04/2024
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	STEU LE MIGNERET	Equipement électrique des STEP	Armoire de commande	21/10/2024
VIMORY	STEU DE VIMORY BOURG	Disconnecteur des STEP	Disconnecteur	15/04/2024
VIMORY	STEU DE VIMORY BOURG	Equipement électrique des STEP	Armoire générale BT	30/09/2024
VIMORY	STEU DE VIMORY BOURG	Equipement électrique des STEP	Armoire électrique PR	30/09/2024
VIMORY	STEU DE VIMORY LES GRANDES VEUVES	Disconnecteur des STEP	Disconnecteur	15/04/2024
VIMORY	STEU DE VIMORY LES GRANDES VEUVES	Equipement électrique des STEP	Armoire générale BT	30/09/2024

• **L'ARRETE PREFECTORAL**

Le principal texte réglementaire régissant l'autosurveillance est l'arrêté du 21 juillet 2015, modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020.
Le tableau suivant fait office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets des systèmes de traitement du présent contrat.

Synthèse de l'arrêté																			
Site	Nom de la période de l'autorisation de	Paramètre	Charge Réf (kg/l)		Conc. Moy. Jour. (m.c/l)	Op.	Conc. Moy.	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.	Nom de l'autorisation de rejet
LAGUNE SOLTERRE	Période	DBO5	24	35				70							OU	60			Déclaration du 19/05/1994 - 2024
LAGUNE SOLTERRE	Période	DCO	48	200				400							OU	60			Déclaration du 19/05/1994 - 2024
LAGUNE SOLTERRE	Période	MES	36					150							ET	50			Déclaration du 19/05/1994 - 2024

Site	Nom de la période de l'autorisation de	Paramètre	Charge Réf (ka/l)		Conc. Moy.	Op.	Conc. Moy.	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy.	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour	Op.	Rdt. Moy.	Rdt. Rédhib.	Nom de l'autorisation de rejet
STEU DE CHEVILLON SUR HUILLARD	Période	DBO5	27	30				70							OU	60			Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024
STEU DE CHEVILLON SUR HUILLARD	Période	DCO	54	90				400							OU	60			Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024
STEU DE CHEVILLON SUR HUILLARD	Période	MES	40.5	30				85							OU	50			Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024
STEU DE CHEVILLON SUR HUILLARD	Période	NTK	6.75				10												Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024

3 | Qualité du service

Site	Nom de la période de l'autorisation	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Op.	Conc. Moy. Op.	Conc. Rédh. Op.	Flux Moy. Jour Op.	Flux Moy. Annuel Rédh. Op.	Rdt. Moy. Jour Op.	Rdt. Moy. Rédh. Op.	Nom de l'autorisation de rejet
STEU DE L'UNION	Période	MES	648	30		75	ET 660		OU 90		ARRETE du 27/10/2023 - 2024
STEU DE L'UNION	Période	NGL	320		10		ET	453	OU	70	ARRETE du 27/10/2023 - 2024
STEU DE L'UNION	Période	P total	60		1		ET	63	OU	80	ARRETE du 27/10/2023 - 2024
STEU DE L'UNION	Période	DBO5	929	25		50	ET 603		OU 90		ARRETE du 27/10/2023 - 2024
STEU DE L'UNION	Période	DCO	1916	90		180	ET 2072		OU 85		ARRETE du 27/10/2023 - 2024

Site	Nom de la période de	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Op.	Conc. Op.	Conc. Rédh. Op.	Flux Moy. Jour Op.	Flux Moy. Annuel Rédh. Op.	Rdt. Moy. Jour Op.	Rdt. Moy. Rédh. Op.	Nom de l'autorisation de rejet
STEU DE VIMORY BOURG	Période	DBO5	72	30		70			OU 60		ARRETE du 18/05/1992 - 2024
STEU DE VIMORY BOURG	Période	DCO	144	90		400			OU 60		ARRETE du 18/05/1992 - 2024
STEU DE VIMORY BOURG	Période	MES	108			85			ET 90		ARRETE du 18/05/1992 - 2024
STEU DE VIMORY BOURG	Période	NTK	18	10							ARRETE du 18/05/1992 - 2024
STEU DE VIMORY BOURG	Période	P total	4.8						80		ARRETE du 18/05/1992 - 2024

Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/l)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.	Nom de l'autorisation de rejet
STEU DE VIMORY LES GRANDES VEUVES	Période	DBO5	3	35			70						OU	60				Arrêté du 21/07/2015 - 2024
STEU DE VIMORY LES GRANDES VEUVES	Période	DCO	6	200			400						OU	60				Arrêté du 21/07/2015 - 2024
STEU DE VIMORY LES GRANDES VEUVES	Période	MES	4.5				85						ET	50				Arrêté du 21/07/2015 - 2024

Site	Nom de la période de l'autorisation	Paramètre	Charge Réf	Conc. Moy. Jour (mg/l)	Op.	Conc. Moy.	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy.	Op.	Flux Moy.	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy.	Op.	Rdt. Moy.	Rdt. Rédhib.	Nom de l'autorisation de rejet
STEU LE MIGNERET	Période	DBO5	18	35			70						OU	60				Arrêté du 21/07/2015 - 2024
STEU LE MIGNERET	Période	DCO	36	200			400						OU	60				Arrêté du 21/07/2015 - 2024
STEU LE MIGNERET	Période	MES	27				85						ET	50				Arrêté du 21/07/2015 - 2024

Site	Nom de la période de l'autorisation de	Paramètre	Charge Réf (ka/i)	Conc. Moy. Op.	Conc. Moy. Op.	Conc. Rédh. Op.	Flux Moy. Jour Op.	Flux Moy. Rédh. Op.	Rdt. Moy. Jour Op.	Rdt. Moy. Rédh. Op.	Nom de l'autorisation de rejet
STEU SAINT MAURICE SUR FESSARD	Période	DBO5	27	30		70			OU	60	Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024
STEU SAINT MAURICE SUR FESSARD	Période	DCO	54	90		400			OU	60	Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024
STEU SAINT MAURICE SUR FESSARD	Période	MES	40.5	30		85			OU	50	Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024
STEU SAINT MAURICE SUR FESSARD	Période	P total	1.8		2				OU	80	Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024

- LA CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSE**

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans les tableaux suivants :

Conformité du planning d'analyses					
LAGUNE SOLTERRE	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité en fréquence
Déclaration du 19/05/1994 - 2024	DBO5	1	2	2	Oui
Déclaration du 19/05/1994 - 2024	DCO	1	2	2	Oui
Déclaration du 19/05/1994 - 2024	MES	1	2	2	Oui

STEU DE CHEVILLON SUR HUILLARD	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité en fréquence
Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024	DBO5	1	1	1	Oui
Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024	DCO	1	1	1	Oui
Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024	MeS	1	1	1	Oui
Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024	NTK	1	1	1	Oui

STEU DE L'UNION	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité en fréquence
ARRETE du 27/10/2023 - 2024	DBO5	24	24	24	Oui
ARRETE du 27/10/2023 - 2024	DCO	24	24	24	Oui
ARRETE du 27/10/2023 - 2024	MeS	24	24	24	Oui
ARRETE du 27/10/2023 - 2024	NGL	12	12	12	Oui
ARRETE du 27/10/2023 - 2024	P total	12	12	12	Oui

STEU DE VIMORY BOURG	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité en fréquence
ARRETE du 18/05/1992 - 2024	DBO5	2	2	2	Oui
ARRETE du 18/05/1992 - 2024	DCO	2	2	2	Oui
ARRETE du 18/05/1992 - 2024	MeS	2	2	2	Oui
ARRETE du 18/05/1992 - 2024	NTK	2	2	2	Oui
ARRETE du 18/05/1992 - 2024	P total	2	2	2	Oui

STEU DE VIMORY LES GRANDES VEUVES	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité en fréquence
Arrêté du 21/07/2015 - 2024	DBO5	1	1	1	Oui
Arrêté du 21/07/2015 - 2024	DCO	1	1	1	Oui
Arrêté du 21/07/2015 - 2024	MeS	1	1	1	Oui

STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité en fréquence
ARRETE DU 27/10/2023 - 2024	DBO5	52	58	58	Oui
ARRETE DU 27/10/2023 - 2024	DCO	104	105	105	Oui
ARRETE DU 27/10/2023 - 2024	MeS	104	105	105	Oui
ARRETE DU 27/10/2023 - 2024	NGL	52	53	53	Oui
ARRETE DU 27/10/2023 - 2024	P total	52	53	53	Oui

STEU LE MIGNERET	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité en fréquence
Arrêté du 21/07/2015 - 2024	DBO5	1	1	1	Oui
Arrêté du 21/07/2015 - 2024	DCO	1	1	1	Oui
Arrêté du 21/07/2015 - 2024	MeS	1	1	1	Oui

STEU SAINT MAURICE SUR FESSARD	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité en fréquence
Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024	DBO5	1	1	1	Oui
Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024	DCO	1	1	1	Oui
Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024	MES	1	1	1	Oui
Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024	P total	1	1	1	Oui



SOLTERRE : sur demande de la DDT45 et de l'AME, deux bilans d'autosurveillance sont réalisés chaque année : un premier bilan en période pluvieuse et un second bilan en période sèche.

CHALETTE/LOING : un bilan supplémentaire a dû être programmé le 01/12/2024 afin de pouvoir réaliser une étude de vieillissement sur 5 jours. Cette étude permet de vérifier les bonnes pratiques de conservation des échantillons d'autosurveillance.

- LA CONFORMITE PAR PARAMETRE**

Le détail par paramètre apparaît dans les tableaux suivants :

Conformité par paramètre										
LAGUNE SOLTERRE	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassement	Nombre de dépassement	Rédhibitoires	Conformité analytique	Conformité générale
Déclaration du 19/05/1994 - 2024	DBO5	7,86	33	1,98	75	1	0	0	Non	Non
Déclaration du 19/05/1994 - 2024	DCO	28,11	171,5	10,29	63	1	0	0	Non	Non
Déclaration du 19/05/1994 - 2024	MES	9,42	83,5	5,01	47	1	0	0	Non	Non

STEU DE CHEVILLON SUR HUILLARD	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassement	Nombre de dépassement	Rédhibitoires	Conformité analytique	Conformité générale
Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024	DBO5	13,64	4	0,12	99	0	0	0	Oui	Oui
Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024	DCO	28,21	34	1,05	96	0	0	0	Oui	Oui
Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024	MeS	18,88	7,9	0,24	99	0	0	0	Oui	Oui
Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024	NTK	2,77	4,13	0,13	95	0	0	0	Oui	Oui

STEU DE L'UNION	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassement	Nombre de dépassement	Rédhibitoires	Conformité analytique	Conformité générale
ARRETE du 27/10/2023 - 2024	DBO5	251,25	3,14	3,8	98	0	3	0	Oui	Oui
ARRETE du 27/10/2023 - 2024	DCO	766,79	25,01	30,27	96	0	3	0	Oui	Oui
ARRETE du 27/10/2023 - 2024	MeS	298,71	5,07	6,14	98	0	3	0	Oui	Oui
ARRETE du 27/10/2023 - 2024	NGL	92,8	3,87	4,73	95	0	2	0	Oui	Oui
ARRETE du 27/10/2023 - 2024	P total	9,54	0,51	0,62	94	0	2	0	Oui	Oui

STEU DE VIMORY BOURG	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassement	Nombre de dépassement	Réductibles	Conformité analytique	Conformité générale
ARRETE du 18/05/1992 - 2024	DBO5	19,78	3	0,57	97	0	0	0	Oui	Oui
ARRETE du 18/05/1992 - 2024	DCO	59,53	18,19	3,43	94	0	0	0	Oui	Oui
ARRETE du 18/05/1992 - 2024	MeS	31	2,46	0,46	99	0	0	0	Oui	Oui
ARRETE du 18/05/1992 - 2024	NTK	8,55	3,08	0,58	93	0	0	0	Oui	Oui
ARRETE du 18/05/1992 - 2024	P total	0,94	0,21	0,04	96	0	0	0	Oui	Oui

STEU DE VIMORY LES GRANDES VEUVES	Paramètres	Flux moy. Entrée (kn/l)	Conc. moy.	Flux moy. Sortie (kn/l)	Rendement moyen	Nombre de dépassement	Nombre de dépassement	Réductibles	Conformité analytique	Conformité générale
Arrêté du 21/07/2015 - 2024	DBO5	1,76	3	0,02	99	0	0	0	Oui	Oui
Arrêté du 21/07/2015 - 2024	DCO	3,22	28	0,22	93	0	0	0	Oui	Oui
Arrêté du 21/07/2015 - 2024	MeS	1,69	2,3	0,02	99	0	0	0	Oui	Oui

STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réductibles	Conformité analytique	Conformité générale
ARRETE DU 27/10/2023 - 2024	DBO5	2 168,39	3,17	29,38	99	0	5	0	Oui	Oui
ARRETE DU 27/10/2023 - 2024	DCO	6 795,33	27,56	259,62	96	0	9	0	Oui	Oui
ARRETE DU 27/10/2023 - 2024	MeS	3 555,38	3,73	35,18	99	0	9	0	Oui	Oui
ARRETE DU 27/10/2023 - 2024	NGL	706,39	4,54	42,33	94	0	5	0	Oui	Oui
ARRETE DU 27/10/2023 - 2024	P total	84,09	0,72	6,72	92	0	5	0	Oui	Oui

STEU LE MIGNERET	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassement	Nombre de dépassement	Réhibitoires	Conformité analytique	Conformité générale
Arrêté du 21/07/2015 - 2024	DBO5	0,98	10	0,35	64	0	0	0	Oui	Oui
Arrêté du 21/07/2015 - 2024	DCO	4,97	51	1,78	64	0	0	0	Oui	Oui
Arrêté du 21/07/2015 - 2024	MeS	3,92	19	0,67	83	0	0	0	Oui	Oui

STEU SAINT MAURICE SUR FESSARD	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassement	Nombre de dépassement	Réhibitoires	Conformité analytique	Conformité générale
Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024	DBO5	22,58	3	0,22	99	0	0	0	Oui	Oui
Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024	DCO	57,9	22	1,65	97	0	0	0	Oui	Oui
Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024	MES	21,83	3,2	0,24	99	0	0	0	Oui	Oui
Bénéfice de l'Antériorité du 05/11/2009 - 2024	P total	0,97	2,97	0,22	77	0	0	0	Non	Non



Les bilans d'autosurveillance des lagunes de SOLTERRE ont été réalisés en surcharge hydraulique :

- Le 11/04/2024 : le débit enregistré pendant le bilan, soit 124 m³/jour, correspondait au double du débit de référence de 60 m³/jour. Tous les paramètres alors analysés dépassaient les seuils de rejet en vigueur.

- Au 24/09/2024 : le débit enregistré pendant le bilan, soit 77 m³/jour, était supérieur au débit de référence de 60 m³/jour. Cependant, tous les paramètres analysés respectaient les seuils de rejet en vigueur.
- ➔ Sachant qu'aucun dépassement n'est toléré sur cette unité de traitement, cette dernière n'est pas conforme en 2024.

Le bilan d'autosurveillance de SAINT MAURICE SUR FESSARD a été réalisé le 05/11/2024, en surcharge hydraulique (+251%) et en surcharge organique (+210%) :

- le débit enregistré pendant le bilan, soit 188 m³/jour, correspondait au double du débit de référence de 75 m³/jour. Tous les paramètres analysés respectaient les seuils de rejet en vigueur, à l'exception du phosphore total.

Il faut noter que ce système de traitement était en surcharge hydraulique durant toute l'année 2024 ; son débit journalier moyen était de 301 m³/jour.

- ➔ Sachant qu'aucun dépassement n'est toléré sur cette unité de traitement, cette dernière n'est pas conforme en 2024.

- **LA CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE**

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

La conformité du système de collecte et de la station de traitement des eaux usées, avec les dispositions du présent arrêté et avec les prescriptions fixées par le préfet, est établie par le service en charge du contrôle avant le 1er juin de chaque année, à partir de tous les éléments à sa disposition.

Par conséquent, le jugement que nous affichons ici n'engage que notre avis d'exploitant et ne fait nullement foi réglementairement.

Conformité annuelle globale			
Commune	Site	2023	2024
AMILLY	STEU DE L'UNION	Oui	Oui
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	STEU DE CHEVILLON SUR HUILLARD	Oui	Oui
CHÂLETTE-SUR-LOING	STEU DES PRES BLONDS À CHALETTE SUR LOING	Oui	Oui
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	STEU LE MIGNERET	Oui	Oui
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD	STEU SAINT MAURICE SUR FESSARD	Oui	Non
SOLTERRE	LAGUNE SOLTERRE	Oui	Non
VIMORY	STEU DE VIMORY BOURG	Oui	Oui
VIMORY	STEU DE VIMORY LES GRANDES VEUVES	Oui	Oui

3.3 L'assainissement non collectif

Les engagements contractuels :

État des lieux des dispositifs d'assainissement non collectif et constitution d'un fichier des installations
Période prévue 2017 - 2027

- Contrôle de l'ensemble des installations existantes sur le périmètre de la Collectivité, soit 1905 installations (recensement au 1er août 2017)
- Mise à jour du fichier des installations

Contrôle de conception et de réalisation des installations neuves

- Contrôle de conception au stade du projet
- Contrôle de réalisation en fin de travaux

3.3.1 La présentation du service

• LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Les collectivités doivent assurer, le 31 décembre 2012 au plus tard, le contrôle obligatoire des installations et, le cas échéant prendre en charge, l'entretien de ces installations (art. L 2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'assainissement non collectif se définit comme « toute installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques ou assimilées au titre de l'article R214-5 du code de l'environnement des immeubles ou partie d'immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées » (art. 1er de l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif).

Le financement du SPANC est assuré par une redevance spécifique à la charge des usagers du service.

• NOTRE SOLUTION

Notre service intègre :

- Une organisation performante des contrôles grâce à un progiciel permettant :
 - D'enregistrer les données des contrôles directement sur le terrain,
 - D'éditer des rapports illustrés de schémas ou photos pour les usagers,
 - D'élaborer des synthèses et des cartes thématiques pour la collectivité,
 - D'élaborer et d'optimiser les tournées de contrôles.
- Une assistance en communication regroupant :
 - L'élaboration de documents à destination des usagers,
 - La mise à disposition du centre relation clientèle,
 - Un soutien pour des réunions publiques.
- Les services de l'agence clientèle pour l'établissement des factures.

- Une offre de services pour accompagner le quotidien :
 - La mise en place d'une astreinte téléphonique,
 - Une proposition d'entretien des installations des usagers,
 - Un accompagnement dans les procédures de réhabilitation...

Une installation d'assainissement non-collectif aux normes, c'est ...



• DIAGNOSTIC ET PREMIER CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS.

Comprenant :

- Le recensement des systèmes d'assainissement non collectif existants sur le territoire de la collectivité, à travers le recueil des renseignements détenus par les services de la collectivité, notre base clientèle, ou de toute autre source.
- La visite domiciliaire pour réaliser le contrôle des ouvrages qui permet :
 - D'apprécier la conformité des systèmes d'assainissement non-collectif, et plus particulièrement leur impact sur l'environnement ou la salubrité publique,
 - D'informer le propriétaire ou l'occupant sur les différentes techniques d'assainissement et les travaux à réaliser sur les installations,
 - La rédaction d'un rapport technique décrivant chaque installation, précisant son niveau de priorité de réhabilitation et qualifiant son fonctionnement ou son niveau de priorité de raccordement au réseau d'assainissement.
- La rédaction d'un rapport de synthèse des contrôles diagnostic pour permettre à la Collectivité de visualiser les caractéristiques du parc des installations individuelles et notamment celles définies comme points noirs, c'est à dire celles présentant un impact sur l'environnement.



La vérification du bon état et du bon fonctionnement des ouvrages :

Pour s'assurer que les installations satisfont aux normes en vigueur (arrêté du 07 septembre 2009), le prestataire effectuera un contrôle des installations comprenant la vérification de l'état des ouvrages, de leur accessibilité et de leur ventilation.

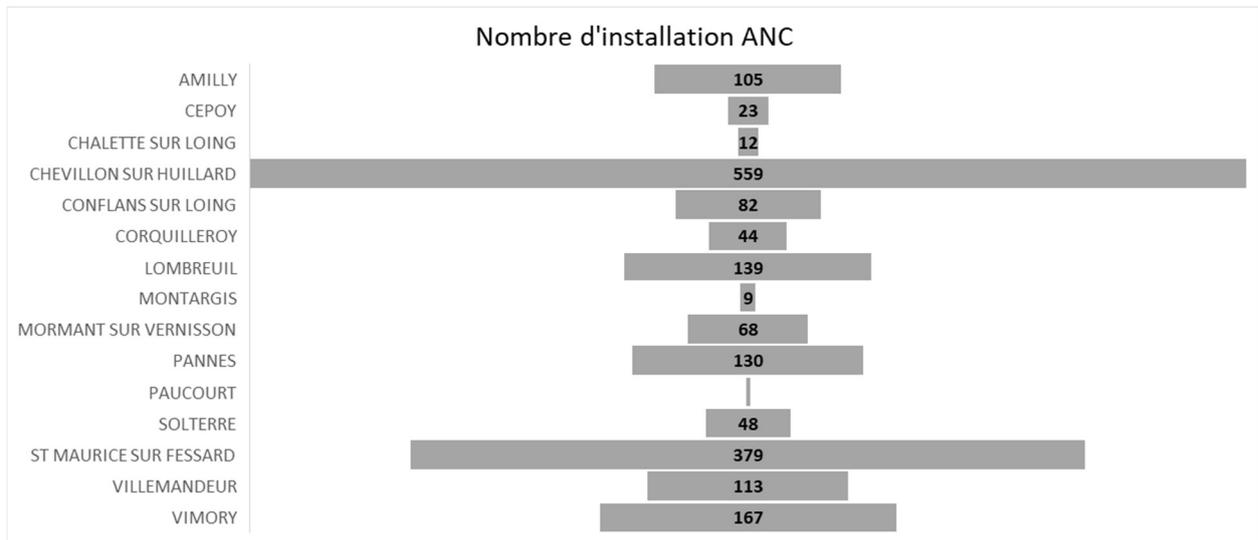
- La vérification du bon fonctionnement des ouvrages qui comprend :
 - La vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration,
 - La vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux,
 - Le cas échéant, des prélèvements et analyses d'échantillons, lorsque le rejet se fait en milieu hydraulique superficiel et en cas de suspicion de pollution par l'installation.



- La vérification du bon entretien qui comprend :
 - La vérification de la réalisation périodique des vidanges des ouvrages, justifiée par un document émanant de l'entrepreneur ayant effectué la vidange, conformément à la réglementation en vigueur.
 - L'évaluation de la hauteur du voile de boues dans la fosse, qui permet d'indiquer la date estimée de la prochaine vidange.
 - L'information du particulier sur la nécessité de pratiquer, le cas échéant, une vidange sans délai de sa fosse,
 - La vérification de l'entretien du dispositif de dégraissage, dans le cas où la filière en comporte un,
 - Le rappel des conseils concernant l'entretien de son installation,

3.3.2 Les installations

En 2024, 1 878 installations ANC sont recensées sur l'AME. La figure suivante présente cette répartition :



Le tableau suivant présente les contrôles périodiques de bon fonctionnement (y compris contrôle lors de cessions immobilières) réalisés en 2024:

Nombre total des installations ANC visitées en 2024						
Communes	Contre visite de réalisation des installations neuves ou réhabilitées	Contrôle conception des installations neuves ou réhabilitées	Contrôle de bon fonctionnement lors d'une cession immobilière	Contrôle périodique du bon fonctionnement des installations existantes	Contrôle réalisation des installations neuves ou réhabilitées	Total général
AMILLY		2	3	7	2	14
CHEVILLON SUR HUILLARD	1	5	8	12	1	27
CONFLANS SUR LOING			1			1
CORQUILLEROY			1			1
LOMBREUIL		3	2	20		25
MONTARGIS			1	1		2
MORMANT SUR VERNISSON		1	2			3
PANNES			2	18		20
SOLTERRE			1			1
ST MAURICE SUR FESSARD	1	2	9	3	4	19
VILLEMANDEUR		1			1	2
VIMORY		1	2	28		31
Total général	2	15	32	89	8	146

146 installations ANC ont été visitées en 2024. Le tableau suivant présente le classement des installations en 2024 (hors dossiers de réhabilitation et conception) :

Classement des Filières ANC	2024
Nombre d'installations en Priorité 1	9
Nombre d'installations en Priorité 2	10
Nombre d'installations en Priorité 3	50
Nombre d'installations en Priorité 4	44
Nombre d'installations en Priorité 5	10

Pour rappel :

- Priorité 1 : Absence d'installation et non vérifiable
- Priorité 2 : Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes et / ou un risque environnemental avéré.
- Priorité 3 : Installation non conforme
- Priorité 4 : Installation en bon état de fonctionnement à surveiller
- Priorité 5 : Installation en bon état de fonctionnement

CONTROLE DES INSTALLATIONS NEUVES

Pour les installations neuves ou réhabilitées, le contrôle comporte deux phases distinctes :

Le contrôle de conception et d'implantation. À partir d'éléments plans, d'une étude de sol, et d'une notice justificative élaborée par un bureau d'études, le service instructeur évalue la conformité de la filière proposée (DTU 64.1, règles d'implantation, nature du sol, taille et destination de l'immeuble). A l'issue de ce premier contrôle le service émet un avis sur le contrôle de conception et d'implantation.

Contrôle de conception (phase projet)	2024
Nombre de dossiers déposés de conception	15
Nombre de dossiers déposés de réalisation	8
Nombre de dossiers avec avis favorable	9
Nombre de dossiers avec avis favorable avec réserve	5
Demande annulée	0
Nombre de dossiers avec avis défavorable	1

- Le contrôle de bonne exécution du projet réalisé dans un second temps, est effectué après réalisation des installations et avant remblaiement de celles-ci. Le service vérifie in situ que les ouvrages exécutés sont ceux ayant reçus un avis favorable et sont réalisés conformément aux règles de l'art. Le service émet alors un avis de bonne exécution.

Contrôle de bonne exécution (Phase travaux)	2024
Nombre de chantiers réalisés	8

DONNEES ANC COMPLEMENTAIRES

	2024
Nombre d'installations d'ANC contrôlées par le SPANC de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées, s'il y a lieu	0
Nombre d'installations d'ANC contrôlées par le SPANC et desservant plusieurs logements	0
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	14
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	24
Nombre d'installations agréées contrôlées	29
Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	0
Nombres d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	45
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	11
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	0
Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	1
Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	5
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (sur les installations contrôlées en 2022)	43.2
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	54
Autres installations contrôlées non conformes ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement).	40
Nombres d'installations contrôlées non-conformes présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôlé	10
Montant des recettes provenant des contrôles pour l'année 2024	16 969.64 €
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers année 2024	SO
Nombre d'installations réhabilitées ou neuves dans l'année 2024	8

TARIFS

Tarifs prestations complémentaires en annexe du règlement de service assainissement non-collectif	Tarif de base (HT)	Tarif actualisé au 1 ^{er} janvier 2025 (HT)
Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	115.00 €	137.18 €
Contrôle de réalisation des installations neuves ou réhabilitées	75.00 €	89.47 €
Contre visite de réalisation des installations neuves ou réhabilitées	75.00 €	89.47 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes	75.00 €	89.47 €
Contrôle de bon fonctionnement lors d'une cession immobilière	180.00 €	214.72 €

3.4 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.4.1 Le nombre de clients assainissement collectif

Le nombre de clients assainissement collectif est détaillé dans le tableau suivant :

Le nombre de clients assainissement collectif			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Particuliers	22 529	22 583	0,2%
Collectivités	241	235	- 2,5%
Professionnels	1 781	1 816	2,0%
Total	24 551	24 634	0,3%

Le nombre de clients assainissement collectif			
AMILLY	2023	2024	N/N-1 (%)
Particuliers	5 468	5 469	0,0%
Collectivités	56	55	- 1,8%
Professionnels	381	395	3,7%
Total	5 905	5 919	0,2%

CEPOY	2023	2024	N/N-1 (%)
Particuliers	1 205	1 239	2,8%
Collectivités	10	10	0,0%
Professionnels	38	44	15,8%
Total	1 253	1 293	3,2%

CHÂLETTE-SUR-LOING	2023	2024	N/N-1 (%)
Particuliers	4 516	4 496	- 0,4%
Collectivités	50	50	0,0%
Professionnels	253	246	- 2,8%
Total	4 819	4 792	- 0,6%

CHEVILLON-SUR-HUILLARD	2023	2024	N/N-1 (%)
Particuliers	188	192	2,1%
Professionnels	4	4	0,0%
Total	192	196	2,1%

CONFLANS-SUR-LOING	2023	2024	N/N-1 (%)
Particuliers	49	48	- 2,0%
Total	49	48	- 2,0%

CORQUILLEROY	2023	2024	N/N-1 (%)
Particuliers	1 338	1 345	0,5%
Collectivités	11	11	0,0%
Professionnels	37	36	- 2,7%
Total	1 386	1 392	0,4%

MONTARGIS	2023	2024	N/N-1 (%)
Particuliers	3 809	3 765	- 1,2%
Collectivités	55	51	- 7,3%
Professionnels	657	667	1,5%
Total	4 521	4 483	- 0,8%

PANNES	2023	2024	N/N-1 (%)
Particuliers	1 545	1 556	0,7%
Collectivités	24	24	0,0%
Professionnels	106	112	5,7%
Total	1 675	1 692	1,0%

PAUCOURT	2023	2024	N/N-1 (%)
Particuliers	448	451	0,7%
Collectivités	5	5	0,0%
Professionnels	10	9	- 10,0%
Total	463	465	0,4%

SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	2023	2024	N/N-1 (%)
Particuliers	209	217	3,8%
Professionnels	3	4	33,3%
Total	212	221	4,2%

SOLTERRE	2023	2024	N/N-1 (%)
Particuliers	193	204	5,7%
Collectivités	4	4	0,0%
Professionnels	12	12	0,0%
Total	209	220	5,3%

VILLEMANDEUR	2023	2024	N/N-1 (%)
Particuliers	3 207	3 233	0,8%
Collectivités	25	25	0,0%
Professionnels	275	283	2,9%
Total	3 507	3 541	1,0%

VIMORY	2023	2024	N/N-1 (%)
Particuliers	354	368	4,0%
Collectivités	1	-	- 100,0%
Professionnels	5	4	- 20,0%
Total	360	372	3,3%

Détails complémentaires :

Nombre de nouveaux abonnements au cours de l'année :

Classe client	Nbr Clients
Administration	3
Collectivité	6
Particulier	1 531
Professionnel	90
Syndic (gestionnaire d'immeuble)	3
Total général	1 633

Nombre d'abonnement qui ont pris fin au cours de l'année :

Classe client	Nbr Clients
Administration	1
Collectivité	4
Particulier	1 494
Professionnel	125
Syndic (gestionnaire d'immeuble)	7
Total général	1 631

3.4.2 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Volumes assujettis à l'assainissement				
Type volume	2023	2024	N/N-1 (%)	
Volumes assujettis (m³)	2 948 102	2 883 694	- 2,2%	

Volumes assujettis à l'assainissement				
Commune	Type volume	2023	2024	N/N-1 (%)
-	Volumes assujettis (m³)	-	0	-
AMILLY	Volumes assujettis (m³)	716 602	776 179	8,3%
CEPOY	Volumes assujettis (m³)	140 735	88 369	- 37,2%
CHÂLETTE-SUR-LOING	Volumes assujettis (m³)	628 263	607 618	- 3,3%
CHEVILLON-SUR-HUILLARD	Volumes assujettis (m³)	15 771	16 327	3,5%
CONFLANS-SUR-LOING	Volumes assujettis (m³)	1 954	3 683	88,5%
CORQUILLEROY	Volumes assujettis (m³)	166 562	103 578	- 37,8%

Volumes assujettis à l'assainissement				
Commune	Type volume	2023	2024	N/N-1 (%)
MONTARGIS	Volumes assujettis (m³)	718 561	735 883	2,4%
PANNES	Volumes assujettis (m³)	156 555	157 328	0,5%
PAUCOURT	Volumes assujettis (m³)	59 109	33 388	- 43,5%
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	Volumes assujettis (m³)	16 627	16 266	- 2,2%
SOLTERRE	Volumes assujettis (m³)	20 603	16 394	- 20,4%
VILLEMANDEUR	Volumes assujettis (m³)	277 780	300 618	8,2%
VIMORY	Volumes assujettis (m³)	28 980	28 063	- 3,2%



Les variations constatées sur les volumes assujettis correspondent à des décalages de facturation entre 2022 et 2023.

3.4.3 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Client, basé en France, répond aux demandes exprimées par téléphone, courriers et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	6 588
Courrier	1 145
Internet	984
Visite en agence	1 598
Total	10 315

3.4.4 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs se répartissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	4 506	0
Facturation	647	0
Règlement/Encaissement	2 600	0
Prestation et travaux	131	0
Information	7 097	0
Technique assainissement	158	133
Total	15 139	133

Détails relatifs aux réclamations de la catégorie « Technique assainissement » :

	Total
AMILLY	32
CEPOY	9
CHALETTE SUR LOING	24
CHEVILLON SUR HUILLARD	2
CORQUILLEROY	7
MONTARGIS	21
PANNES	4
PAUCOURT	2
SOLTERRE	1
ST MAURICE SUR FESSARD	2
VILLEMANDEUR	29
Total général	133

3.4.5 L'activité de gestion clients

Les clients consommateurs ont la possibilité d'échelonner le paiement de leurs factures d'eau tous les mois en optant pour la mensualisation et ainsi mieux répartir leurs charges dans l'année.

Aussi pour accompagner les usagers en difficultés, nos efforts se poursuivent pour leur faciliter l'accès au paiement mensualisé ou au prélèvement automatique de leurs factures, à travers les messages, feuillets informatifs joints à la facture, mailings personnalisés, accueil téléphonique...

Ces moyens de paiement permettent à nos clients de gérer leur budget « eau » plus efficacement et plus facilement. L'accès à ce service, optionnel et gratuit, répond à une attente forte des clients et peut être mis en place lors d'un appel au Centre de Relation Clientèle, ou via notre site internet.

Activité de gestion			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Nombre d'abonnés mensualisés	13 318	13 551	1,75%
Nombre d'abonnés prélevés	3 550	3 515	-0,99%
Nombre d'échéanciers	621	668	7,57%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	49 490	48 313	-2,38
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	2 983	4 322	44,89%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	564	545	-3,37%
Nombre total de factures comptabilisées	53 037	53 180	0,27%

3.4.6 La relation clients

Notre objectif commun est de garantir un service de qualité sur tout le territoire et auprès de tous les clients.

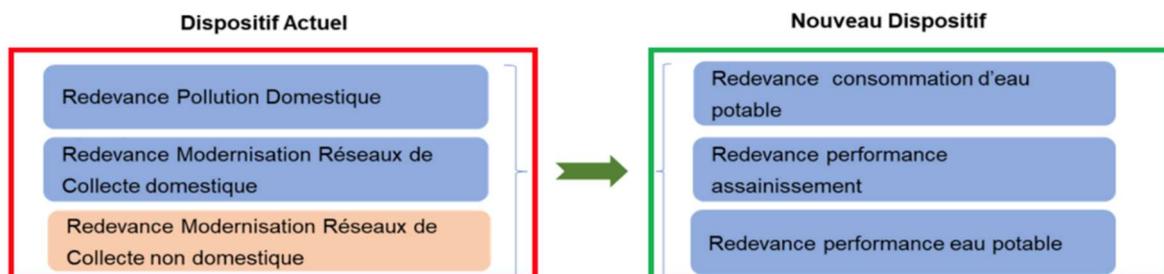
Relation client			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	-
Taux de prise d'appel au CRC	81,67	83	1,6 %
Pourcentage de clients satisfaits	77	72	- 6,5 %
Nombre de réclamations écrites FP2E	191	138	- 27,7 %
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	7,78	5,6	- 28,0 %

3.4.7 L'encaissement et le recouvrement

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	2023	2024	N/N-1 (%)
Délai Paiement client (j)	32,19	31,15	- 3,2%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	583 721,84	647 139,23	10,9%
Créances irrécouvrables (€)	215 627,39	189 493,55	- 12,1%
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Annee N-1	222 835,22	239 766,5	7,6%
CA TTC hors travaux de l'année N -1	6 830 343,86	6 828 399,42	0,0%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux	6 828 399,42	6 792 440,04	- 0,5%
Taux de créances irrécouvrables (%)	3,16	2,79	- 11,7%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	3,26	3,51	7,6%

3.4.8 Le prix du service de l'assainissement

Depuis le 1^{er} janvier 2025, une réforme des redevances des agences de l'eau est entrée en vigueur en France, visant à adapter le financement des actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Cette réforme a notamment comme impact de faire évoluer les redevances comme indiqué dans le tableau ci-dessous :



L'application de la réforme est entrée en vigueur le 1^{er} janvier, ainsi toutes les factures émises à partir de cette date comportent ces nouvelles redevances. De ce fait, les indicateurs tarifaires pour l'exercice 2024 doivent être ceux en date du 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport, soit le 1^{er} janvier 2025.

Le système tarifaire de la redevance assainissement comprend une part fixe, ainsi qu'un prix au m³, appliqué au volume d'eau consommé.

- **L'EVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT**

Le coefficient d'actualisation du prix est détaillé ci-dessous.

Evolution des révisions de la tarification				
Réseau	Désignation	01/01/2024	01/01/2025	N+1/N (%)
Eau usée	Coefficient d'actualisation	1,27005	1,24425	- 2,0%

- **LE TARIF**

Le tableau suivant permet de décomposer le tarif du service assainissement.

Le tarif			
Détail prix assainissement	01/01/2024	01/01/2025	N+1/N (%)
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	36,99	40,87	10,5%
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/an/m ³)	1,381	1,3601	- 1,5%
Taux de la partie fixe du service (%)	18,25%	20,03%	9,7%
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	2,06165	1,90018	- 7,8%
Prix HT au m ³ pour 120 m ³	1,87425	1,72738	- 7,8%

- **LA REPARTITION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT**

Le tableau suivant permet de mettre en évidence la part revenant à l'ensemble des acteurs (Exploitant, Collectivité, Agence de l'Eau, TVA) en prenant pour référence la facture type.

Les composantes du prix de l'assainissement				
Dénomination	Détail prix assainissement	01/01/2024	01/01/2025	N+1/N (%)
Service de l'eau - Part délégataire	Part fixe (abonnement)	32,42	31,77	- 2,0%
Service de l'eau - Part délégataire	Part variable (consommation)	1,031	1,0101	- 2,0%
Service de l'eau - Part collectivité	Part fixe (abonnement)	4,57	9,1	99,1%
Service de l'eau - Part collectivité	Part variable (consommation)	0,35	0,35	0,0%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte)	0,185	-	- 100,0%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (Performance ASS)	-	0,0267	-
Redevances Tiers	TVA	0,1874	0,1728	- 7,8%

• **LA FACTURE TYPE 120 M³**



SIRET émetteur : 41003460702587

contacts

- www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**
0977 408 408
APPEL NON SURTAXE
- urgence 24h/24**
0977 401 128
APPEL NON SURTAXE
- SUEZ Eau France - service client**
TSA 50001
36400 LA CHATRE
- www.toutsurmoneau.fr/acce

message personnel

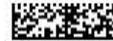
Nouvelle Réforme Agences de l'Eau applicable au 1er janvier 2025. Pour en savoir plus : <https://www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-e-de-la-reforme-des-redevances> Veuillez consulter votre facture Partie "Organismes Publics"
Votre agence d'Amilly : 213 rue du Christ vous accueille le lundi et mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 16h15 le mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

réf. client :	98-6691602343
identifiant * :	6792
facture n° :	F120-0173745



MME M AMILLY ASST 120 M3 RAD
. RUE SPECIMEN 120M3
45200 AMILLY

Service des eaux usées de l' Agglomération Montargoise et des Rives du Loing

SPECIMEN 120 M3		11 Février 2025	
	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			44,96 €
Votre consommation	120 m ³	1,53 €	183,05 €
Net à payer			228,01 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 12 février 2025
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie : **RUE SPECIMEN RAD**
MME M AMILLY ASST 120 M3 RAD
45200 AMILLY

Date et Lieu	Signature	MME M AMILLY ASST 120 M3 RAD . RUE SPECIMEN 120M3 45200 AMILLY	IBAN : JOIGNEZ UN RIB ICS : FR70ZZZ236497 RUM : TIP19114798F120-017374510000000000
		Montant : 228,01 €	
		TIPSEPA	
		SUEZ EAU FRANCE SAS TSA 30012 41976 BLOIS CEDEX 9	
114761885701			
191147001067 9798F120-01737451000000000926108 22801			

La mensualisation : le choix de la tranquillité

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			204,08		224,49
ABONNEMENT					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2025 au 01/01/2026	1	31,77	31,77	10,0	
Part Aggl Montargoise et rives du Loing du 01/01/2025 au 01/01/2026	1	9,10	9,10	10,0	
CONSOMMATION					
Part SUEZ Eau France				0,0	
T1 du 01/01/2025 au 01/01/2026	30 m ³	0,6993	20,98	10,0	
T2 du 01/01/2025 au 01/01/2026	90 m ³	1,1137	100,23	10,0	
Part Aggl Montargoise et rives du Loing du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m ³	0,35	42,00	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			3,20		3,52
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Performance des systèmes d'asst collectif (Ag eau) du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m ³	0,0267	3,20	10,0	
TOTAL HT			207,28		
MONTANT TVA (10,0 %)			20,73		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					228,01
Net à payer					228,01 €

Pour mieux comprendre votre facture

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Altiplano, 4 place de la pyramide, 92800 Puteaux en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREL298F00F120-0173745000228014N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR3320041010110336369C03226 en indiquant votre référence client (98-6691602343).

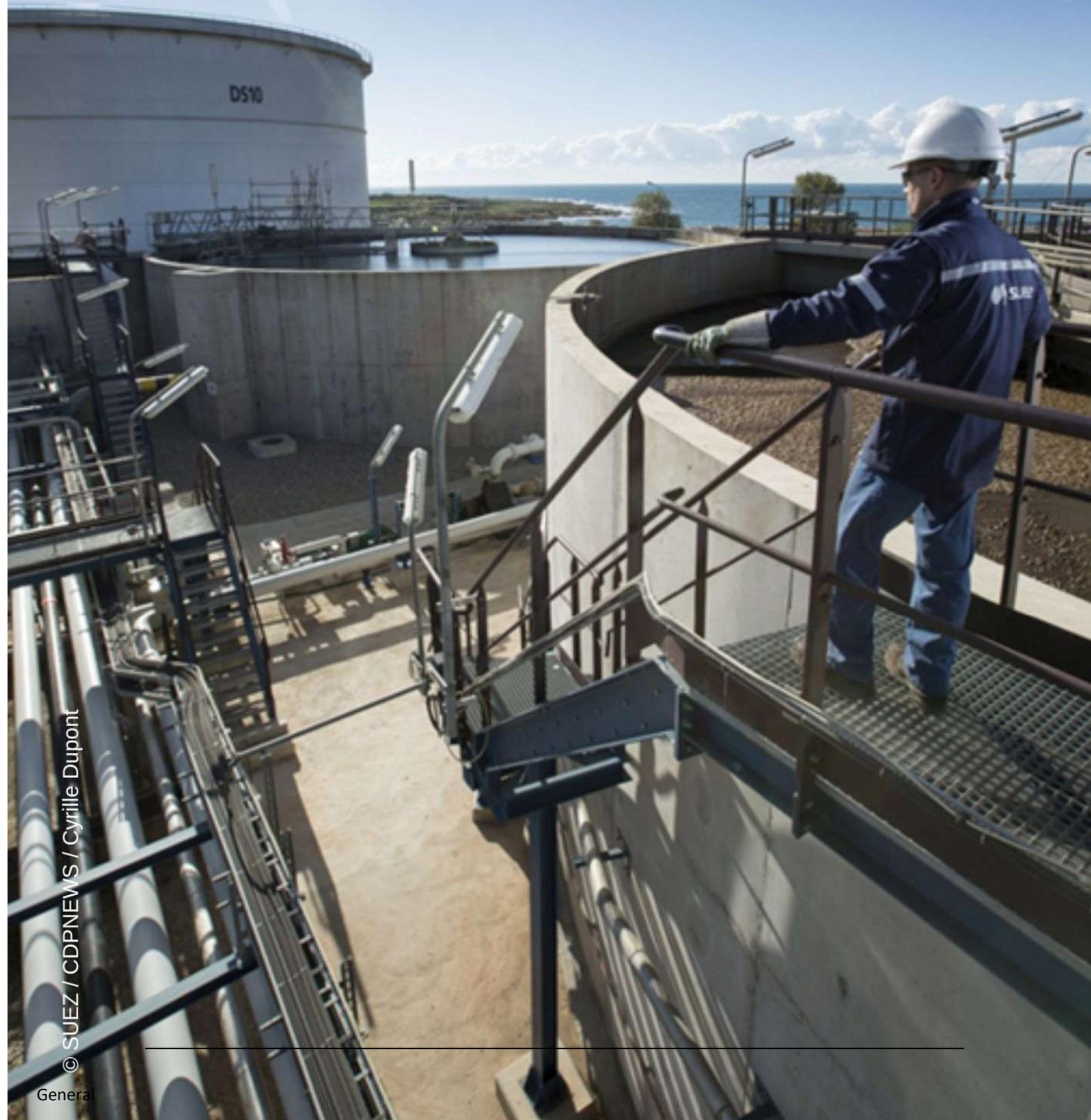
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

4 |

Comptes de la délégation



4.1 Le CARE

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué : "Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure."

L'attestation des Commissaires aux Comptes est présentée en annexe 4.

4.1.1 Le CARE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2024

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en Euros	2023	2024	Ecart en %
PRODUITS	6 358 235	6 427 018	1,1%
Exploitation du service	4 477 092	4 751 728	
Collectivités et autres organismes publics	1 874 942	1 667 325	
Travaux attribués à titre exclusif	0	0	
Produits accessoires	6 200	7 966	
CHARGES	7 189 442	7 710 710	7,3%
Personnel	1 598 601	1 624 053	
Energie électrique	624 496	555 493	
Produits de traitement	308 311	208 632	
Analyses	33 138	4 312	
Sous-traitance, matières et fournitures	986 807	1 783 283	
Impôts locaux et taxes	59 535	56 911	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	744 647	817 525	
• télécommunication, postes et télégestion	32 083	38 302	
• engins et véhicules	181 040	179 181	
• informatique	309 380	333 804	
• assurance	32 169	25 794	
• locaux	108 985	110 989	
Ristournes et redevances contractuelles	126 397	92 497	
Contribution des services centraux et recherche	147 949	157 070	
Collectivités et autres organismes publics	1 874 942	1 667 325	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	467 177	499 241	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	65 356	65 182	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	32 827	23 581	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	119 516	154 725	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-257	879	
Résultat avant impôt	-831 207	-1 283 692	-54,4%
RESULTAT	-831 207	-1 283 692	-54,4%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.2 Le détail des produits

Compte annuel de résultat de l'exploitation		2024	
Détail des produits			
en Euros	2023	2024	Ecart en %
TOTAL	6 358 235	6 427 018	1,1%
Exploitation du service	4 477 092	4 751 728	6,1%
• Partie fixe facturée	822 185	817 465	
• Partie proportionnelle facturée	3 327 421	3 492 295	
• Conventions spéciales de déversement facturées	190 398	114 083	
• Variation de la part estimée sur consommations	-114 500	39 952	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	251 588	287 932	
Collectivités et autres organismes publics	1 874 942	1 667 325	-11,1%
• Part Collectivité	1 396 352	1 199 075	
• Redevance pour modernisation des réseaux de ...	478 590	468 250	
Travaux attribués à titre exclusif	0	0	0,0%
Produits accessoires	6 200	7 966	28,5%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	6 968	7 554	
• Autres produits accessoires	-768	412	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.2 Les reversements

Cette partie présente les différents reversements à destination de la collectivité et des administrations, y compris ceux liés à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

4.2.1 Les reversements à la collectivité

Les reversements au profit de la collectivité (hors reversement de TVA) intervenus au cours de l'exercice sont :

Les reversements à la collectivité		
Période	Date du reversement	Montant (€ HT)
Annuel	12/12/2024	46 752,54
Solde	18/10/2024	411 577,86
Solde	14/08/2024	133 521,95
Solde	15/04/2024	537 777,73
Solde	15/01/2024	147 317,75
		1 276 947,83



Les reversements à l'Agence de l'eau sont calculés selon un pourcentage (définis par l'agence de l'eau), sur le montant des encaissés de l'année N-1.

Certains clients du type Industriels sont directement redevables à l'Agence de l'Eau et sont facturés uniquement en « part collectivité » et « Part Délégataire » sans application de la redevance agence sur la facture.

4.2.2 Les reversements de T.V.A.

Les reversements de T.V.A. intervenus au cours de l'année d'exercice sont :

Les reversements de TVA	
Date reversement collectivité	Montant TVA (€)
14/08/2024	26 704,39
15/01/2024	29 463,55
15/04/2024	107 555,55
18/10/2024	82 315,57

4.2.3 Les reversements à l'Agence de l'Eau

Les reversements au profit de l'Agence de l'Eau intervenus au cours de l'exercice sont :

Reversement de surtaxe au cours de l'exercice		
	Montant (€)	Volumes déclarés (m³)
Modernisation des réseaux	493 596,64	2 668 090
Total annuel	493 596,64	2 668 090

Les reversements à l'Agence de l'eau sont calculés selon un pourcentage (définis par l'agence de l'eau), sur le montant des encaissés de l'année N-1.

Certains clients du type Industriels sont directement redevables à l'agence de l'eau et sont facturés uniquement en « part collectivité » et « Part Délégataire » sans application de la redevance agence sur la facture.

4.3 Les investissements contractuels

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire :

- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué,
- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.

La présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation figure ci-avant.

Le présent chapitre distingue les investissements de renouvellement, les travaux neufs du domaine concédé et les investissements du domaine privé :

- Le renouvellement se définit comme le remplacement, à fonction identique, d'un bien du domaine concédé. Ce nouveau bien peut être d'une conception strictement identique, améliorée, ou d'une technologie différente. Ce qui importe est sa finalité,
- Les travaux neufs sont représentés par les opérations de création d'installations neuves ou le remplacement de biens qui donnent lieu à une extension, soit lorsque le volume traité est augmenté (aspect, quantitatif), soit lorsque la qualité du service rendu est sensiblement améliorée (aspect qualitatif),
- Les investissements du domaine privé sont des biens du domaine privé de SUEZ Eau France, tels que les compteurs et les équipements de télérelève, ainsi que l'outillage et équipements, bureaux, véhicules, mobilier, informatique, etc., ...

4.3.1 Le renouvellement

- **LES OPERATIONS REALISEES**

Les opérations de renouvellement réalisées sur l'année d'exercice ont été décrites au chapitre "La situation des biens et des immobilisations". Les tableaux suivants récapitulent ces opérations :

Opérations réalisées pour le renouvellement du réseau :

Commune	Opérations réalisées pour le renouvellement de réseau	Montant €
MONTARGIS	MONTARGIS--RVT-remplacement des tampons EU	27 073,80 €
TOTAL		27 073,80 €

Opérations réalisées sur les postes de relèvement :

Commune	Opérations réalisées sur les postes de relèvement	Montant €
AMILLY	AMILLY-PR CHEMIN DES MEUNIERES (Amilly)-RVT-Pompe N°2 - PR Ch des Meuniers	1 021,67 €
AMILLY	AMILLY-PR LA MERE DIEU (Amilly)-RVT-2 sondes vega	157,80 €
AMILLY	AMILLY-PR LA MERE DIEU (Amilly)-RVT-armoire de commande PR mère dieu	3 257,52 €
AMILLY	AMILLY-PR LA MERE DIEU (Amilly)-RVT-télétransmission	1 839,93 €
AMILLY	AMILLY-PR LA TREILLE (Amilly)-RVT-Sonde PR Treilles	1 323,74 €
AMILLY	AMILLY-PR LA TUILERIE (Amilly)-RVT-Pompe N°1	516,15 €
AMILLY	AMILLY-PR LE RUISSEAU (Amilly)-RVT-Pompe N°1 PR le ruisseau	2 242,99 €
AMILLY	AMILLY-PR LES BARNABITES (Amilly)-RVT-Armoire de commande avec sonde PR Barnabites	6 575,24 €
AMILLY	AMILLY-PR LES BARNABITES (Amilly)-RVT-Barres guidage /pieds d'assise	1 168,62 €
AMILLY	AMILLY-PR LES BARNABITES (Amilly)-RVT-Basculement RTC - GSM	528,42 €
AMILLY	AMILLY-PR LES BARNABITES (Amilly)-RVT-Canalisations	1 911,84 €
AMILLY	AMILLY-PR LES BARNABITES (Amilly)-RVT-Clapet x2	919,89 €
AMILLY	AMILLY-PR LES BARNABITES (Amilly)-RVT-Pompe N°2 Les barnabites	1 682,41 €
AMILLY	AMILLY-PR LES BARNABITES (Amilly)-RVT-Télésurveillance PR les barnabites	1 607,55 €
AMILLY	AMILLY-PR LES BARNABITES (Amilly)-RVT-Vannes x2	1 074,06 €
AMILLY	AMILLY-PR LES MAUPAS (Amilly)-RVT-Armoire de commande (armele)	5 581,76 €
AMILLY	AMILLY-PR LES MAUPAS (Amilly)-RVT-Echelle	1 341,60 €
AMILLY	AMILLY-PR LES MAUPAS (Amilly)-RVT-télésurveillance PR les Maupas (armoire armele)	1 401,93 €
AMILLY	AMILLY-PR LES MAUPAS (Amilly)-RVT-Vanne murale	4 365,50 €
AMILLY	AMILLY-PR LES VIOLETTES (Amilly)-RVT-Armoire de commade avec Sonde PR les violettes	6 701,48 €
AMILLY	AMILLY-PR LES VIOLETTES (Amilly)-RVT-Pompe N°1 les Violettes	1 823,52 €
AMILLY	AMILLY-PR LES VIOLETTES (Amilly)-RVT-télésurveillance PR les violettes	1 652,51 €
AMILLY	AMILLY-PR PAPELARD (Amilly)-RVT-Pompe N°1 PR les papelards	1 387,75 €
AMILLY	AMILLY-PR VERNISSON (Amilly)-RVT-Pompe N°1 PR le vernisson	1 501,90 €
CEPOY	CEPOY-PR GEORGE SAND (Cepoy)-RVT-Pompe N°2 George Sand	2 536,79 €

4 | Comptes de la délégation

CEPOY	CEPOY-PR GEORGE SAND (Cepoy)-RVT-Vanne murale	7 419,00 €
CEPOY	CEPOY-PR QUAI DE MONTENON (Cepoy)-RVT-pompe N°1 Quai de montenon	1 362,74 €
CEPOY	CEPOY-PR QUAI DE MONTENON (Cepoy)-RVT-Sonde Vega	225,43 €
CEPOY	CEPOY-PR QUAI DE VAUSSEL (Cepoy)-RVT-armoire de commande avec sonde PR quai de vaussel	6 829,91 €
CEPOY	CEPOY-PR QUAI DE VAUSSEL (Cepoy)-RVT-Sonde piezo quai de vaussel N°2	1 140,63 €
CEPOY	CEPOY-PR QUAI DE VAUSSEL (Cepoy)-RVT-télésurveillance PR Quai de vaussel	1 753,93 €
CEPOY	CEPOY-PR VAUSSEL (Cepoy)-RVT-Pompe N°2 quai de vaussel	1 153,34 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-PR FERDINAND BUISSON (Chalette sur Loing)-RVT-VANNE PR FERDINAND BUISSON	7 797,63 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-PR FOYER AFTAM (Hutchinson)-RVT-Pompe N°1 foyer aftam	2 211,80 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-PR la CROIX AUX ANGLAIS (Chalette sur Loing)-RVT-Pompe N°1 croix aux anglais	1 344,09 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-PR LE GUE AUX BICHES (Chalette sur Loing)-RVT-Pompe N°2	2 425,56 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-PR Saint GOBAIN (Montalibert)-RVT-Pompe N°1	6 828,49 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-PR Saint GOBAIN (Montalibert)-RVT-pompe N°3 St Gobain	6 828,49 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-PR Saint GOBAIN (Montalibert)-RVT-pompe N°3 St Gobain	4 764,62 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-PR Saint GOBAIN (Montalibert)-RVT-Pompe Vide Cave PR St Gobain	646,95 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-PR ST GOBAIN (Montalibert)-RVT-armoire de commande	856,65 €
CHEVILLON SUR HUILLARD	CHEVILLON SUR HUILLARD-PR DES PICHOTERIES (Chevillon sur Huillard)-RVT-Pompe N°1 La pichoteries	2 395,37 €
CONFLANS SUR LOING	CONFLANS SUR LOING-PR LE BOURG (Conflans sur Loing)-RVT-Pompe fecl3 PR le bourg conflans	832,05 €
CONFLANS SUR LOING	CONFLANS SUR LOING-PR LE BOURG (Conflans sur Loing)-RVT-sonde piezo PR conflans bourg	592,66 €
CORQUILLEROY	CORQUILLEROY-PR BUGES ECOLE (Corquilleroy)-RVT-Pompe N°2 Buges Ecole	202,89 €
CORQUILLEROY	CORQUILLEROY-PR BUGES ECOLE (Corquilleroy)-RVT-PR Buges Ecoles télésurveillance	428,32 €
CORQUILLEROY	CORQUILLEROY-PR BUGES ECOLE (Corquilleroy)-RVT-PR Buges écoles: armoire de commande et 2 sondes	7 383,53 €
CORQUILLEROY	CORQUILLEROY-PR BUGES ECOLE (Corquilleroy)-RVT-Renouvellement pompe N°2 Buges école	2 255,16 €
CORQUILLEROY	CORQUILLEROY-PR BUGES ECOLE (Corquilleroy)-RVT-Réparation pompe 1 Buges Ecoles	2 210,08 €
CORQUILLEROY	CORQUILLEROY-PR LA MARE (Bourg) (Corquilleroy)-RVT-Armoire de commande	194,46 €
CORQUILLEROY	CORQUILLEROY-PR LA MARE (Bourg) (Corquilleroy)-RVT-pompe N°2 la Mare	1 130,80 €
MONTARGIS	MONTARGIS-PR BERTHELOT (Montargis)-RVT-Pompe vide cave PR Berthelot	646,95 €
MONTARGIS	MONTARGIS-PR CHARLES GOLLIER (Chalette sur Loing)-RVT-2 sondes vega	157,80 €
MONTARGIS	MONTARGIS-PR CHARLES GOLLIER (Chalette sur Loing)-RVT-Armoire de commande PR Charles Gollier	2 749,86 €
MONTARGIS	MONTARGIS-PR CHARLES GOLLIER (Chalette sur Loing)-RVT-disjoncteur	1 003,18 €
MONTARGIS	MONTARGIS-PR CHARLES GOLLIER (Chalette sur Loing)-RVT-télétransmission	157,80 €
MONTARGIS	MONTARGIS-PR CHATEAU BLANC (Montargis)-RVT-Pompe N°2 Chateau blanc	1 607,64 €
MONTARGIS	MONTARGIS-PR CHEMIN Saint DENIS (Montargis)-RVT-Pompe N°2 PR St Denis	1 691,88 €

4 | Comptes de la délégation

MONTARGIS	MONTARGIS-PR LA BAIGNADE (Montargis)-RVT-Armoire de commande avec sonde PR la baignade	5 630,70 €
MONTARGIS	MONTARGIS-PR LA BAIGNADE (Montargis)-RVT-Télésurveillance PR la baignade	1 662,28 €
MONTARGIS	MONTARGIS-PR LA POTERNE (Montargis)-RVT-Télésurveillance PR la Poterne courtenay	338,15 €
MONTARGIS	MONTARGIS-PR LE PATIS (Montargis)-RVT-Canalisation d'aspiration avec chassis le Patis P1	3 705,41 €
MONTARGIS	MONTARGIS-PR LE PATIS (Montargis)-RVT-pompe 2	1 431,51 €
MONTARGIS	MONTARGIS-PR LE PATIS (Montargis)-RVT-Pompe vide cave PR le Patis	646,95 €
MONTARGIS	MONTARGIS-PR LES PEUPLIERS (Montargis)-RVT-Pompe N°2	450,87 €
MONTARGIS	MONTARGIS-PR PAUL DUBE (Montargis)-RVT-Pompe N°1 P Dubé	1 015,75 €
MONTARGIS	MONTARGIS-PR PAUL DUBE (Montargis)-RVT-Pompe n°2	181,00 €
MONTARGIS	MONTARGIS-PR PAUL DUBE (Montargis)-RVT-Sonde vega Paul Dubé	804,63 €
MONTARGIS	MONTARGIS-PR QUAI DU PATIS (Montargis)-RVT-Pompe 2	1 239,89 €
MONTARGIS	MONTARGIS-PR RUE DE L'ANCIEN PALAIS (Montargis)-RVT-Pompe face au N° 20	202,89 €
MONTARGIS	MONTARGIS-PR RUE DE L'ANCIEN PALAIS (Montargis)-RVT-Pompe N°2 ancien palais (face caisse d'épargne)	1 071,03 €
PANNES	PANNES-PR ST CATHERINE (Pannes)-RVT-2 sondes vega	112,72 €
PANNES	PANNES-PR ST CATHERINE (Pannes)-RVT-Armoire de commande avec 2 sondes Pr St Catherine	1 974,96 €
PAUCOURT	PAUCOURT-PR LA GROTTA AUX LOUPS (Paucourt)-RVT-pompe N°1	338,15 €
SOLETERRE	SOLTERRE-LAGUNE SOLTERRE-RVT-Pompe N°1 PR entrée lagune Solterre	338,15 €
SOLETERRE	SOLTERRE-LAGUNE SOLTERRE-RVT-Pompe N°2 Lagune de Solterre	1 277,02 €
VILLEMANDEUR	VILLEMANDEUR-PR AIRE DES GENS DU VOYAGE (Villemandeur)-RVT-Clapets PR	749,75 €
VILLEMANDEUR	VILLEMANDEUR-PR DEPORTES (Villemandeur)-RVT-Pompe N°1	338,15 €
VILLEMANDEUR	VILLEMANDEUR-PR LA PICARDIERE (Villemandeur)-RVT-pompe N°1	247,98 €
VILLEMANDEUR	VILLEMANDEUR-PR LE BOIS ROND (Villemandeur)-RVT-Pompe N°1 Le bois rond	1 108,26 €
VILLEMANDEUR	VILLEMANDEUR-PR LE CHAILLETOY (Villemandeur)-RVT-Pompe N° 2	2 830,10 €
VILLEMANDEUR	VILLEMANDEUR-PR LE CHAILLETOY (Villemandeur)-RVT-vide cave PR chailletoy	759,66 €
VILLEMANDEUR	VILLEMANDEUR-PR YANN SIMEONI A VILLEMANDEUR-RVT-Pompe N°2	2 454,41 €
VILLEMANDEUR	VILLEMANDEUR-PR YANN SIMEONI A VILLEMANDEUR-RVT-pompe N°2 Yann simeoni	1 125,35 €
TOTAL		165 388,00 €

Opérations réalisées sur les STEU :

Commune	Opérations réalisées sur les STEU	Montant €
AMILLY	AMILLY-STEU DE L'UNION-RVT-compresseur d'air débouillage boue	1 509,34 €
AMILLY	AMILLY-STEU DE L'UNION-RVT-débitmètre polymère	781,76 €
AMILLY	AMILLY-STEU DE L'UNION-RVT-motoreducteu Vis de transfert dechets steu Amilly	1 197,29 €
AMILLY	AMILLY-STEU DE L'UNION-RVT-Pluviomètre Amilly	1 377,09 €
AMILLY	AMILLY-STEU DE L'UNION-RVT-Pompe 1 alimentation centrifugeuse steu Amilly	6 466,01 €
AMILLY	AMILLY-STEU DE L'UNION-RVT-pompe lubrification boues chaulées steu Amilly	1 547,20 €
AMILLY	AMILLY-STEU DE L'UNION-RVT-Pompe N°1 colature toutes eaux steu amilly	1 524,44 €
AMILLY	AMILLY-STEU DE L'UNION-RVT-pompe N°1 Fecl steu Amilly	1 280,84 €
AMILLY	AMILLY-STEU DE L'UNION-RVT-Pompe N°2 Prépa polymère steu amilly	1 481,20 €
AMILLY	AMILLY-STEU DE L'UNION-RVT-Transmetteur débitmètre canal de comptage ET	934,59 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-RVT-arbre dévouteur à chaux	2 481,12 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-RVT-débitmètre Eau brute PR	2 585,07 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-RVT CHALETTE SUR LOING -DEM recirculation file 1	2 531,94 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-RVT-DEM recirculation file 2	2 531,94 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-RVT-Fond d'auge vis sous centrif	10 876,66 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-RVT-pieds d assise et barre de guidage agit n°2 ba 2	2 439,10 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-RVT-Pompe Chlorure ferrique 4	123,99 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-RVT-pompe dépotage des graisses	3 710,59 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-RVT-Pompe FeCl3 n°1	2 549,38 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-RVT-Pompe FeCl3 n°3	2 676,85 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-RVT-Pompe N°1 postes toutes eaux chalette	2 632,05 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-RVT-pompe Recirculation N°2 file 1 chalette	6 454,30 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-RVT-révision centrifugeuse n°1	15 064,73 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-RVT-Révision lourde centrif n°2 2024	15 688,25 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-RVT-Sonde de secours mesure de niveau PR STEU Chalette	2 586,73 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-RVT-Sonde Température ET	667,97 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-RVT-Sonde turbidité ET	1 344,43 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-RVT-Stator+Rotor+pièces pompes polymère n°2	1 351,75 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-RVT-transmetteur sonde MES boue	1 151,70 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-RVT-Transmetteur sonde turbidité/température ET	955,83 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-RVT-Vanne de lavage centrifugeuse n°1	2 101,75 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-RVT-Ventilateur désodorisation PR steu chalette	2 421,44 €

4 | Comptes de la délégation

CHEVILLON SUR HUILLARD	CHEVILLON SUR HUILLARD-STEU DE CHEVILLON SUR HUILLARD-RVT-motoréducteur pont clarificateur	3 535,72 €
CORQUILLEROY	CORQUILLEROY-Site stockage boues-RVT-remplacement moteur portail CM108	90,17 €
SOLTERRE	SOLTERRE-LAGUNE SOLTERRE-RVT-Armoire de commande avec sonde PR solterre	6 604,06 €
SOLTERRE	SOLTERRE-LAGUNE SOLTERRE-RVT-Télesurveillance PR lagune solterre	1 734,15 €
VIMORY	VIMORY-STEU DE VIMORY BOURG-RVT-Agitateur bassin d'anoxie steu vimory	2 780,37 €
VIMORY	VIMORY-STEU DE VIMORY BOURG-RVT-pompe 1 refoulement ET - steu vimory	1 389,18 €
VIMORY	VIMORY-STEU DE VIMORY BOURG-RVT-Pompe de recirculation N°2	976,01 €
VIMORY	VIMORY-STEU DE VIMORY BOURG-RVT-pompe N°1 liqueur mixte steu vimory	1 562,14 €
VIMORY	VIMORY-STEU DE VIMORY BOURG-RVT-Pompe N°2 Recirculation steu amilly	998,55 €
TOTAL		122 697,67 €

Opérations réalisées pour la réhabilitation des regards :

Commune	Opérations réalisées pour la réhabilitation des regards	Montant €
Multi-communes	RVT-Réhabilitation regards AME	99 441,00 €
TOTAL		99 441,00 €

- **LA SITUATION DU FONDS DE RENOUVELLEMENT**

Compte tenu du reliquat des exercices antérieurs, des dotations et des dépenses constatées, la situation du fonds de renouvellement en fin d'exercice est la suivante :

4.3.2 Les travaux neufs du domaine concédé

Les travaux neufs réalisés ont été décrits ci-avant. Le tableau suivant récapitule les opérations réalisées dans le cadre de l'avenant 1 :

Synthèse du compte de renouvellement 2024 AME Assainissement STEP et PR		
	Report solde N-1	505 200,91 €
Dotations :	Dotation année 2024	403 872,09 €
	Fond de Travaux Etanchéité des Regards	82 606,59 €
	Fond de Travaux : Travaux d'amélioration	12 762,73 €
	Total solde	1 004 442,32 €
Montant imputé	Renouvellement réseau	27 073,80 €
	Régularisation actualisation report solde	85 818,02 €
	Renouvellement sur Poste de relèvement	165 388,00 €
	Renouvellement sur STEP	122 697,67 €
	Fond de Travaux Etanchéité des Regards	99 441,00 €
	Fond de Travaux : Travaux d'amélioration	13 398,15 €
	Montant total imputé au fond	513 816,65 €
	Solde du fond au 31 décembre 2024	490 625,68 €

4.3.3 Fonds de travaux

Opérations réalisées sur le Fond Travaux d'amélioration

Création de ce fond, par l'avenant 1 au contrat de DSP.

Commune	Opérations réalisées pour la réhabilitation des regards	Montant €
MONTARGIS	MONTARGIS--RVT-RSDE Diag amont steus chalette et Amilly Collecte	12 080,00 €
CORQUILLEROY	CORQUILLEROY-PR BUGES ECOLE (Corquilleroy)-RVT-Echelle PR buges écoles	157,80 €
CHEVILLON SUR HUILLARD	CHEVILLON SUR HUILLARD-PR DU CANAL (Chevillon sur Huillard)-RVT-remplacement des trappes	980,00 €
CHALETTE SUR LOING	CHALETTE SUR LOING-PR FERDINAND BUISSON (Chalette sur Loing)-TN-pose d'une crosse sur échelle PR F Buisson	180,35 €
TOTAL		13 398,15 €

Opérations réalisées sur le fond travaux d'étanchéité des regards

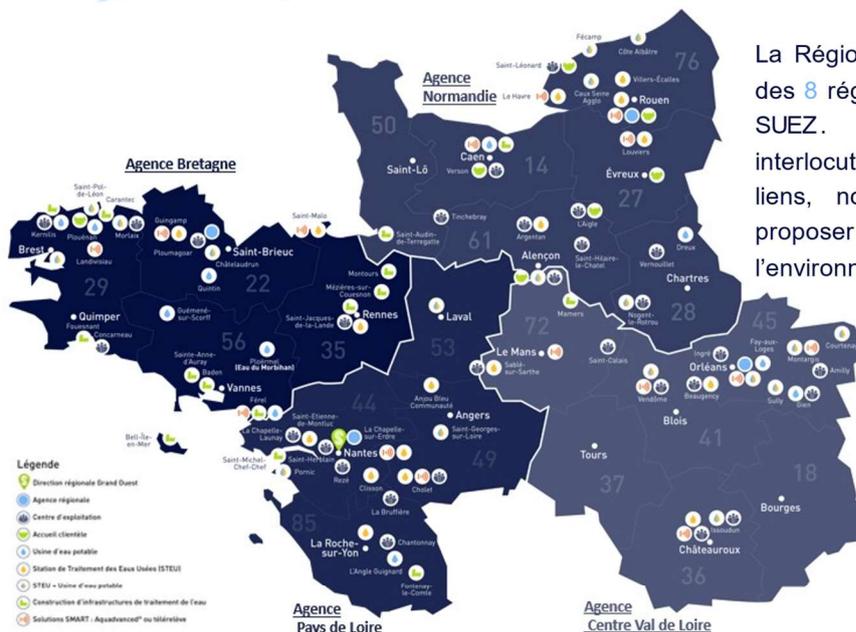
Fond de Travaux étanchéité des regards	
Opération	Dépenses comptabilisées (€) Fonction
Travaux Etanchéité des Regards	78 659,00€

5 | Votre delegataire



Notre organisation

Notre présence sur votre Territoire



La Région Grand Ouest est l'une des 8 régions de l'activité EAU de SUEZ. Nous sommes votre interlocuteur pour renforcer nos liens, notre proximité et vous proposer des services essentiels à l'environnement.

+ de **950**

Collaborateurs et Experts de l'eau, de l'assainissement et de la protection des milieux au service de vos collectivités en **Grand Ouest**, appuyés par les équipes du centre de recherche SUEZ, le CIRSEE à Paris et le Lyre à Bordeaux.

Ensemble, pour façonner un environnement durable, dès maintenant

Nous inscrire à vos côtés, pour fournir les services essentiels à tous, améliorer la qualité de vie de vos administrés, préserver le capital naturel et contribuer au développement économique de votre territoire, tels sont nos engagements à travers les prestations que vous nous confiez.

A vos côtés, nous développons des solutions adaptées qui répondent aux défis de votre territoire, que sont : l'approvisionnement en eau, tant en quantité qu'en qualité, la sécurité sanitaire, la gestion durable de votre patrimoine et des infrastructures associées, la transition énergétique, l'accès aux services de l'eau et de l'assainissement au plus grand nombre.

Unis par la passion de nos métiers, engagés pour assurer votre satisfaction et celle de tous les abonnés et usagers, les équipes de SUEZ et moi-même restons mobilisés à vos **côtés pour préserver les éléments essentiels à l'environnement et apporter les ressources d'un avenir commun.**

ÉDITO

Benoit BURGUIN

Directeur Régional / Eau Grand Ouest



Une organisation décisionnelle régionale



Protéger les hommes et leur environnement

Notre politique Santé-Sécurité œuvre à la préservation des personnes, à la sécurisation des installations qui nous sont confiées, ainsi qu'à la préservation des environnements dans lesquels nous intervenons..



En Région Grand Ouest, cette politique est animée au sein de notre entreprise par un Responsable Régional Santé et Sécurité, un chargé de projet, quatre préventeurs et par tous les managers auprès de leurs équipes. Quarts d'Heure Prévention (QHP), Visites Managériales de Sécurité (VMS), Challenge Santé-Sécurité entreprises aux bonnes pratiques à adopter et journées de sensibilisation participent, au quotidien, au développement de la prévention et de la culture sécurité.

Sur l'année 2024

991 Quarts d'Heures Prévention ont été animés auprès des différentes équipes.

1 436 Visites Managériales de Sécurité ont été réalisées sur les sites et chantiers de la Région.

Résultats Santé-Sécurité 2024 en Région Grand Ouest

4,5 Taux de Fréquence

0,18 Taux de Gravité

Agence Centre Val de Loire

Organiser, gérer et décider au plus proche du terrain



Roland CATIMEL

Directeur Agence Centre Val de Loire

« Toute notre équipe implantée localement, s'engage à assurer la continuité des services publics de l'eau et de l'assainissement qui nous sont confiés. Amélioration continue de la qualité de ces services, conformité réglementaire et contractuelle, relation de confiance basée sur le suivi des prestations réalisées, tels sont nos engagements et notre contribution à la vie des territoires. »

L'Agence centre Val de Loire est basée à Orléans (45). Elle gère l'ensemble des activités Eau France sur les 6 départements suivants : Le Loiret, la Sarthe, l'Indre et Loire, l'Indre, le Cher et le Loir et Cher. Elle est composée d'une équipe de **170 personnes** qui dispose des moyens techniques, informatiques et logistiques répartis en 5 secteurs d'exploitation.

Les chefs de secteur et leurs équipes interviennent sur les collectivités situées sur ce périmètre.

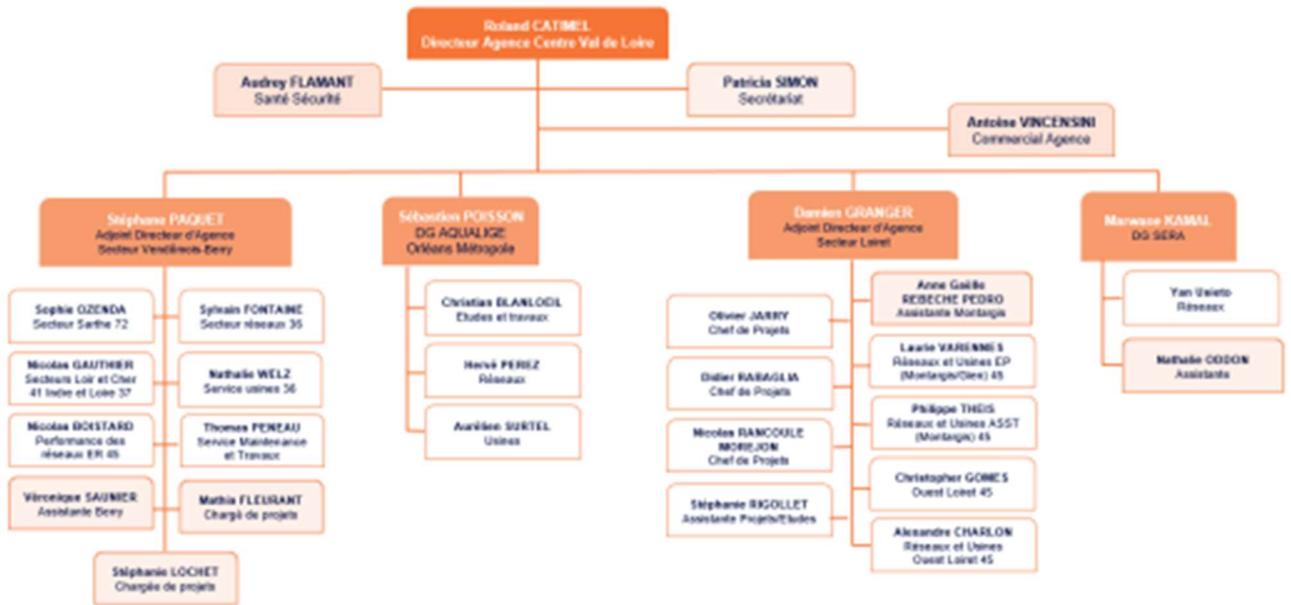
Le nombre d'agents affecté au secteur permet d'assurer la continuité du service toute l'année. Ce nombre est **adapté aux contraintes du cahier des charges de la consultation**. Cette équipe est renforcée par une structure d'assistance et de coordination au niveau régional et national.



Vos interlocuteurs

170 Collaborateurs

Dont 25 agents
d'astreinte hebdomadaire



Nos chiffres clés



Eau potable

198 contrats

5 716 km de réseau

91 réservoirs

115 points de production d'eau potable



Assainissement

144 contrats

3 178 km de réseau

120 stations d'épuration

814 postes de relèvement

6 | Annexes



Les annexes suivantes sont en pièces jointes du RAD :

Annexe 1 : Synthèse réglementaire

Annexe 2 : Attestations d'assurance

Annexe 3 : Présentation des méthodes d'élaboration des CARE

Annexe 4 : Attestation des commissaires aux comptes

Annexe 5 : Poste de relèvement (inventaire, consommations électriques, contrôles réglementaires)

Annexe 6 : Description des STEUS

Annexe 7 : FCE

© SUEZ / Graphix-Images / Augusto Da Silva

